

# Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest

Anjou. Maine. Poitou-Charente. Touraine

115-1 | 2008 Varia

# Au temps d'Argiotalus, Nantes, Rezé et le port des Namnètes

**Jacques Santrot** 



#### Édition électronique

URL: http://journals.openedition.org/abpo/354

DOI: 10.4000/abpo.354 ISBN: 978-2-7535-1509-3 ISSN: 2108-6443

#### Éditeur

Presses universitaires de Rennes

## Édition imprimée

Date de publication : 30 mars 2008

Pagination : 55-97 ISBN : 978-2-7535-0653-4 ISSN : 0399-0826

# Référence électronique

Jacques Santrot, « Au temps d'Argiotalus, Nantes, Rezé et le port des Namnètes », Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest [En ligne], 115-1 | 2008, mis en ligne le 30 mars 2010, consulté le 19 avril 2019. URL: http://journals.openedition.org/abpo/354; DOI: 10.4000/abpo.354

© Presses universitaires de Rennes

# Au temps d'Argiotalus, Nantes, Rezé et le port des Namnètes <sup>1</sup>

Jacques Santrot

Conservateur en chef du patrimoine, directeur du musée départemental Dobrée (Nantes)

La stèle funéraire d'Argiotalus, fils de Smertulitanus et cavalier namnète, est découverte à Worms (Allemagne) en 1666, sur la rive ouest du Rhin<sup>2</sup>. Quelque 1970 ans après la mort du premier Namnète connu, un moulage de sa stèle est exposé dans sa patrie, au musée départemental Dobrée, à Nantes (Loire-Atlantique)<sup>3</sup>.

Trouvée devant la porte Saint-Martin lors de travaux de rénovation des fortifications médiévales, dans la nécropole nord de la ville romaine des Vangions, cette stèle est décrite pour la première fois dans l'Ouest par le chanoine Georges Durville sous un titre de circonstance, « Le plus ancien soldat Nantais inhumé chez les Boches au 1<sup>er</sup> siècle » (*L'Écho de la Loire*, 17 septembre 1922), et la première photographie accessible est celle qu'il publie, en 1927, en frontispice de son catalogue du musée lapidaire de Nantes.

Taillée dans le calcaire coquillier de Mayence apporté à Worms par le Rhin, la stèle est complète de ses éléments informatifs mais sa base a été brisée horizontalement (H. conservée 1,36 m, l. 0,59 m, ép. 0,36 m); elle a perdu son pied et rien ne permet aujourd'hui de juger si elle avait été scellée sur un socle dont la logette (loculus) aurait été destinée à préserver

<sup>1.</sup> Sincères remerciements, pour leurs judicieuses remarques ou leur assistance précieuse, à Jean-Pierre Brunterc'h, Jean-François Caraës, Martine Le Jeune, Gilles Leroux, Nicolas Mathieu, Yvan Maligorne, Louis Maurin, Loïc Ménanteau, Anne Morin, Lionel Pirault, Michel Reddé, Nicolas Rouzeau, Gildas Salaün, Marie-Hélène Santrot et Francis

<sup>2.</sup> Worms, Museum der Stadt Worms im Andreasstift, inv. R 1658. *CIL* XIII, 6230 (*Corpus Inscriptionum Latinarum*, Berlin, 1885-1965) = *ILS*, 2496 (DESSAU, Hermann, *Inscriptiones Latinae Selectae*, Berlin, 1916 (3° éd., 1962-1968). *Esp*. VIII, 6011 (Espérandieu, Émile, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, Paris, 1908-1922-1981, 16 vol., suppléments par Raymond Lantier, Vol. VIII, Gaule Germanique, 2° partie, 1922).

<sup>3.</sup> Santrot, Jacques, Morin, Anne, Grünewald, Mathilde, « À propos de la stèle d'Argiotalus, cavalier namnète à Worms (Allemagne) sous Tibère », dans *Revue Archéologique de l'Ouest* (à paraître 2008).

l'urne cinéraire. Son couronnement triangulaire imite un fronton sommé de trois acrotères à palmette dégénérée. Divisée en deux registres, la stèle montre le cavalier défunt dans une niche godronnée en coquille, au-dessus de son épitaphe gravée dans un cadre mouluré (Figure 1):

Argiotalus ▼
Smertulitani
f(ilius) ▼ Namnis ▼ equ(es) ▼
ala(e) ▼ Indiana(e) ▼
stip(endiorum) ▼ X ▼ anno(rum) ▼
XXX ▼ h(ic) ▼ s(itus) ▼ e(st)
(h)eredes ▼ posue
runt

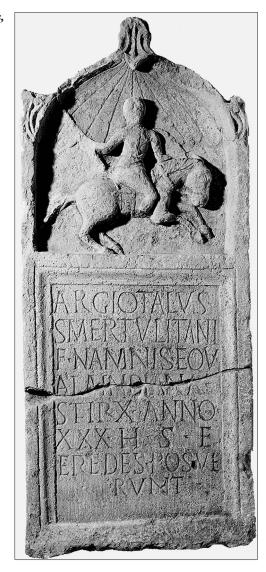
« Argiotalus/Smertulitani/filius, Namnis, eques/alae Indianae/stipendiorum decem, annorum/triginta, hic situs est/Heredes posuer/unt », c'est-à-dire « Argiotalus, fils de Smertulitanus, Namnète, cavalier de l'aile Indiana, soldé 10 ans, [âgé de] 30 ans, repose ici. Ses héritiers ont érigé [ce monument]. »

Assez peu fréquente en Germanie, la niche à cul-de-four en coquille fait référence à celle des édicules abritant les statues des divinités. Le cadre architectural des stèles funéraires s'inspire de la façade des temples ou fait référence à celle des laraires qui en sont la réduction : ce relief funéraire « sacralise » ou « héroïse » le défunt 4. Par référence à la végétation, qui reprend vie à chaque printemps, l'acanthe des acrotères symbolise la renaissance, la résurrection et, donc, une forme d'immortalité. Ce décor végétal simplifié est parfois complété de rinceaux de lierre, symbole d'immortalité, car il reste toujours vert, mais aussi d'attachement et de fidélité, car il reste perpétuellement accroché à son support. Plus rarement, des palmes évoquent la victoire sur la mort.

Argiotalus chevauche une monture « à la crinière épaisse qui retombe à chaque mouvement sur l'épaule droite » comme le soulignent Xénophon et Virgile. La petite taille du cheval n'est pas une maladresse du sculpteur car, jusqu'au milieu du 1<sup>er</sup> siècle, les montures des cavaliers gaulois et germains n'ont qu'une faible hauteur au garrot : « Les Germains n'importent même pas de chevaux, qui sont la grande passion des Gaulois et qu'ils acquièrent à n'importe quel prix; ils se contentent des chevaux indigènes, qui sont petits et laids, mais qu'ils arrivent à rendre extrêmement résistants grâce à un entraîne-

<sup>4.</sup> Santrot, Marie-Hélène et Jacques, « Quatre dieux des Santons, perdus et retrouvés », dans Itinéraire de Saintes à Dougga, Mélanges offerts à Louis Maurin, textes réunis par Jean-Pierre Bost, Jean-Michel Roddaz et Francis Tassaux, Bordeaux, Ausonius, Mémoires 9, supplément à Aquitania, p. 73 et 79. Santrot, Jacques, « Le Pan et la divinité « astrale » des thermes », dans Thermae Gallicae, Les thermes de Barzan (Charente-Maritime) et les thermes des provinces gauloises, Alain Bouet (dir.), suppl. 11 à Aquitania, Bordeaux, Ausonius, Mémoires 10, 2003, p. 208-210. Idem, « Lares et laraires en Gaule romaine, Chapelles luxueuses et oratoires populaires », dans Luxe et quotidien en Gaule romaine, Actes du colloque de Mâcon, 27-29 janvier 2005, François Baratte, Martine Joly et Jean-Claude Béal (dir.), Mâcon, Musées de Mâcon et Institut de recherche du Val de Saône-Maconnais, 2007, p. 81.

Figure 1 – Stèle d'Argiotalus, moulage de Nantes (cliché H. Neveu-Dérotrie, musée départemental Dobrée, Nantes)



ment quotidien » (CÉSAR, BG, IV, 2). Les cavaliers indigènes étaient sans doute recrutés avec leurs propres chevaux tandis que les officiers romains ou les cavaliers d'origine italienne disposaient de plus grandes montures : « César, qui savait la supériorité de l'ennemi en cavalerie... envoie des messagers audelà du Rhin, en Germanie... et se fait fournir par eux des cavaliers avec les soldats d'infanterie légère qui sont habitués à combattre dans leurs rangs. À leur arrivée, comme ils avaient des chevaux, petits [ou laids?] et difformes [« prava – ou parva? – atque deformia »], il les échange contre ceux des tribuns mili-

taires, des autres chevaliers romains, des évocats, et les leur donne » (B.G., VII, 65). Si les chevaux provenant d'Italie étaient généralement plus grands que les chevaux gaulois ou germains, il n'a pas encore été vérifié que, pour des raisons de prestige, les montures des officiers étaient effectivement plus grandes que celles des hommes de troupe. Les chevaux étaient peut-être choisis selon leur fonction: les plus petits, comme animaux du train, ceux de moyenne taille, comme montures classiques des cavaliers, et les plus grands, comme chevaux réservés aux officiers, mais la documentation est encore insuffisante pour établir cette hypothèse, plausible et logique. En Gaule et en Germanie, entre 300 av. et 50 apr. J.-C., la hauteur moyenne au garrot des chevaux se situe entre 1 m et 1,35 m, pour 1,48 m au maximum pour un poney d'aujourd'hui, tandis qu'elle s'élève à partir des Flaviens et jusque vers 400 pour se stabiliser entre 1,30 m et 1,55 m (qu'il faut comparer au 1,80 m des chevaux d'aujourd'hui). Cette évolution doit sans doute moins à l'apport de races méditerranéennes et orientales qu'à l'amélioration du cheptel indigène par une alimentation choisie, par la maîtrise de l'âge de la mise à la reproduction et, mais c'est moins sûr, par la sélection. Cette croissance progressive de la taille moyenne à partir du milieu du 1<sup>er</sup> siècle se vérifie également pour les bovins dont la corpulence moyenne augmente alors d'environ 15 %.

Le cheval d'Argiotalus porte un harnais de tête constitué d'une muserolle, d'une courroie de chanfrein à double bourrelet et d'un porte-mors. Le frontal, la sous-gorge et le mors ne sont guère lisibles. Du harnachement, on reconnaît aussi la croupière, la bricole, la martingale et les sangles du flanc, ainsi qu'un pendant de lanière sur la jambe avant. Il n'y a pas d'étriers, naturellement, car ils n'apparaissent que plus tard. Ordinairement tenue de la main gauche, la rêne repose ici sur l'encolure. La petite selle plate est posée sur un tapis à croisillons losangés maintenu par deux sangles, pour protéger le ventre du cheval. À l'arrière-main, la courroie de croupe est reliée, par un anneau, au bord arrière droit de la selle et à la sangle arrière.

Selon une iconographie commune à plusieurs stèles de Rhénanie à « portrait » équestre, le cavalier est figuré sur son cheval cabré, chargeant un ennemi invisible; sur d'autres, il piétine un ennemi à terre. Ici, il semble se retourner mais cette impression n'est due qu'à un défaut d'implantation du cou et à l'usure de la pierre car le cavalier ne se retourne jamais dans ce type de représentation. L'érosion ne permet pas de reconnaître la présence du casque. Les jambes sont serrées et les pieds, peut-être nus, sont ramenés sous le ventre de l'animal (ici, les pieds ont disparu) : le cavalier s'assure une bonne assiette et dirige l'animal des genoux. Il porte une cotte de mailles (lorica hamata), ici peu lisible, serrée d'un baudrier en sautoir sur l'épaule gauche et d'un mince ceinturon de cuir à boucle en losange, orné et renforcé par deux plaques triangulaires. Le grand bouclier celtique protège la jambe, le flanc et l'épaule gauches du cavalier, et le ventre de la monture. Il est ovale pour ne pas blesser le cheval.

Pour tout armement offensif, Argiotalus brandit une javeline, arme caractéristique du cavalier romain de harcèlement (hasta) : il la saisit à

mi-hampe, de la main droite, dans un geste large qui annonce le jet. Cette posture de la charge victorieuse, vers la droite, côté favorable, n'évoque pas un combat particulier mais suggère la bravoure du défunt et sans doute aussi la victoire sur la mort. Paradoxalement, le relief ne montre pas d'arme de combat rapproché, la longue et large « latte » gauloise de cavalerie (spatha), ordinairement portée au flanc droit, pas même une épée courte ni un poignard.

Il faut bien évidemment imaginer ce monument rehaussé de couleurs vives pour en préciser les détails et rendre plus lisible l'inscription<sup>5</sup>.

La stèle reprend un schéma connu en Germanie mais sa composition est de piètre qualité, son intégration dans une conque nie le fronton qui l'abrite et son modelé est assez maladroit, toutes choses qui s'expliquent peut-être par le fait que l'objet est un quasi prototype : c'est l'un des premiers monuments funéraires figurés de la Rhénanie romaine <sup>6</sup>. Par son type, son style, le genre et la graphie de l'inscription, et même par la petite taille du cheval, cette stèle doit être datée de la première moitié du 1<sup>er</sup> siècle. L'histoire de l'*ala Indiana* permet de préciser la date de la mort du cavalier et, donc, de l'érection de son monument.

### Argiotalus, cavalier de l'ala Indiana

Son épitaphe indique qu'Argiotalus servait dans l'ala Indiana, l'aile d'Indianus, un corps de cavaliers auxiliaires chargés de la reconnaissance en territoire ennemi, du harcèlement, de la riposte rapide dans les escarmouches ainsi que du maintien de l'ordre parmi les indigènes. L'ala Indiana Gallorum tire son nom de son premier commandant, Iulius Indus, un aristocrate Trévire mentionné par Tacite, devenu citoyen romain comme officier de l'armée romaine et récompensé pour son attitude durant la révolte des Trévires (Trèves) et des Éduens (Bibracte, Autun), en 21, sous Tibère 7. Il avait combattu aux côtés de l'armée romaine contre son compatriote Iulius Florus et l'Éduen Iulius Sacrovir qui s'étaient révoltés avec leurs clients contre la pression des negotiatores romains et la levée des tributs. L'ala Indiana procède sans doute d'un corps franc constitué de clients ou de « vassaux » de Iulius Indus, peut-être rassemblés de son propre chef pour contribuer à réprimer l'insurrection, mais sans doute déjà intégrés dans l'armée romaine car cette troupe combat avec la discipline et les modes de combat romains (« militia disciplinaque nostra habebatur », Ann., III, 42, 1). Ce groupe de cavaliers restés loyaux à Rome, au rôle décisif selon Tacite, a

<sup>5.</sup> Cf. la restitution de la polychromie proposée pour la stèle du cavalier Silius, de Dienheim, conservée à Mayence : Cüppers, Heinz (dir.), *Die Römer in Rheinland-Pfalz*, Stuttgart, 1990, pl. coul. 4.

<sup>6.</sup> HOLDER, Paul A., 1980, *The Auxilia from Augustus to Trajan*, BAR International Series 70, 1980, p. 147

<sup>7.</sup> Tacite, Annales, III, 42 et 46, texte établi et traduit par Henri Goelzer, Paris, CUF, 1953. Birley, Eric, « Alae named after their commanders », Ancient Society, 9, 1978, p. 257, et 267, n° 13.

pu être récompensé en étant constitué en unité régulière, s'il ne l'était déjà, et, plus sûrement, en se voyant attribuer le nom de son glorieux commandant peu après les événements de 21 <sup>8</sup>. D'après les épitaphes et diplômes militaires connus, cette unité a été constamment complétée de recrues indigènes au gré des garnisons successives : rien d'étonnant, donc, à la présence d'un Namnète dans ses rangs.

Sous Tibère, l'aile gauloise d'Argiotalus était stationnée sur la frontière nord de l'Empire, région qu'Auguste s'était employé à sécuriser face aux Germains, après l'échec de sa tentative de conquête de la Germanie jusqu'à l'Elbe (15-13 av. J.-C.) et le désastre de Varus (9 av. J.-C.). Elle appartenait à l'organisation défensive de l'Empire après l'abandon du projet de *Germania Magna*. Stationnée à Worms, sur la rive gauche du Rhin, face aux Germains, elle dépendait de la *legio XIIII Gemina*, dont le camp était à Mayence. Elle aurait donc quitté sa garnison rhénane pour Cirencester lorsque sa légion y fut envoyée par Claude, en 43, pour la conquête de la Bretagne insulaire (*Britannia*)<sup>9</sup>.

La présence à Worms de son monument funéraire montre que notre Namnète a disparu avant le transfert de son unité en Bretagne (insulaire), en 43. Il n'y a donc pas d'impossibilité à ce qu'il ait lui-même servi sous les ordres de Iulius Indus, premier préfet de l'aile, ni qu'il ait participé à la répression de la révolte de 21. En effet, les Trévires et les Éduens ne furent pas les seuls peuples à se soulever. Le Val de Loire fut le premier touché : « Il n'y eut presque pas de cités où ne fussent semés les germes de cette révolte, mais ce furent les Andécaves [voisins des Namnètes] et les Turons [voisins des Andécaves] qui éclatèrent les premiers. Les Andécaves furent réduits par le légat Lucilius Aviola qui fit marcher une cohorte tenant garnison à Lyon. Les Turons furent défaits par un corps de légionnaires que le même Aviola reçut de Visellius Varro, gouverneur de Germanie inférieure et auxquels se joignirent des nobles gaulois » (TACITE, Ann., III, 41, 1-3) 10. À l'instar de Trévires comme Iulius Indus, des aristocrates gaulois, parmi lesquels il n'est pas interdit de penser qu'il y eût des Namnètes, un peuple qui sem-

<sup>8.</sup> Holder, Paul A., Auxilia, p. 21.

<sup>9.</sup> HASSALL, Mark, « The location of legionary fortresses as a response to changes in military strategy: The case of Roman Britain AD 43-84 », dans Le Bohec, Yann (dir.), Les légions de Rome sous le Haut-Empire, Actes du Congrès de Lyon (17-19 septembre 1998), Lyon (3 vol.), 2000, II, p. 442, n. 5. Certains auteurs considèrent qu'il n'est pas impossible que ce transfert n'ait eu lieu qu'en 60-61, lorsque Néron dut faire face à la révolte de Boudica, reine des Icènes, dans la région de Norwich (Norfolk).

<sup>10.</sup> La cohorte de Lyon ne put suffire à écraser les Andes et les Turons et il fallut faire donner des troupes expédiées de Germanie; les inscriptions CIL XIII, 1121, 1122, 1123, voisines du camp de vexillations d'Aulnay-de-Saintonge (Charente-Maritime), dont l'implantation semble précisément liée à la révolte de 21, mentionnent deux légions alors stationnées à Mayence : la legio II Augusta et la legio XIIII Gemina, celle-là même à laquelle était ou fut rattachée l'ala Indiana Gallorum, celle d'Argiotalus : Tronche, Pierre, « Aulnay/ Rocherou/Aunedonnacum, Charente-Maritime, France », dans Reddé, Michel, et collab. (dir.), Les fortifications militaires, Documents d'archéologie française (DAF) 100, Bordeaux, Maisons des Sciences de l'Homme/Ausonius Éditions, 2006, p. 207.

ble définitivement soumis à Rome après la défaite des Vénètes en 56 av. J.-C. 11, pour combattre aux côtés de l'armée romaine et mater la révolte des Andécaves et des Turons, prolongée, dans l'Est, par celle de Iulius Florus et de Iulius Sacrovir. Pourtant, on ne connaît actuellement aucun témoignage archéologique assuré des conséquences du soulèvement de certaines cités de l'Ouest en 21. Sous réserve de contrôle archéologique, il faut cependant noter la découverte, en 2006, par Gille Leroux (Inrap), aux Vordeaux (Cholet, Maine-et-Loire), d'une vaste enceinte rectangulaire à fossé palissadé, dotée de deux tours d'angle circulaires (?) et d'une entrée unique à titulum interne d'environ deux hectares (Figure 2 et 3). Cette anomalie végétale découverte par archéologie aérienne n'est pas datée aujourd'hui mais elle nous intéresse car elle pourrait correspondre à la structure d'un camp d'aile ou de cohorte (celle de Lyon?). Sa typologie est inhabituelle en Gaule mais connue en Germanie pour des détachements de l'armée romaine. Toutefois, ce pourrait n'être, il est vrai, qu'un nouvel enclos de ferme fortifiée laténienne. Si l'attribution à l'armée romaine de cet espace fortifié était vérifié, ce site pourrait concerner soit l'hivernage de troupes de Crassus, de L. Titurius Sabinus ou de D. Brutus en 57-56, soit le déplacement ou le stationnement de troupes d'Aviola ou de Visellius Varro en 21, soit encore le cantonnement d'une garnison de maintien de l'ordre ou chargée de travaux routiers peu après cette révolte 12. D'autres enclos fortifiés récemment découverts par archéologie aérienne dans cette même région pourraient être des installations similaires, liées ou non aux mêmes événements militaires (communication de Gilles Leroux, Inrap). Il faudra bien que l'on trouve un jour les vestiges des camps liés aux différentes manifestations de l'armée romaine dans l'Ouest.

Le cavalier namnète a donc pu faire partie de la troupe initiale du Trévire ou, plus logiquement, avoir été recruté (au titre du tribut dû par une cité stipendiée?), peu avant l'affaire de Florus et Sacrovir, lors de la révolte des Turons et des Andécaves au début de 21, alors que la légion de rattachement de l'unité de Iulius Indus, la *legio XIIII Gemina*, avait été dépêchée de Mayence pour mater, dans l'Ouest, une révolte qui se développera peu après dans l'Est.

Argiotalus ne devint jamais citoyen romain puisqu'il mourut après dix ans de service militaire seulement : il en fallait alors environ vingt-cinq pour être rendu à la vie civile et récompensé du droit de cité. S'il s'était enrôlé – ou l'avait été d'autorité au titre de la livraison de soldats par les cités stipendiaires – peu avant ou peu après 21, il mourut au plus tard entre 31 et 43. La coutume étant d'arrondir l'âge du défunt à un chiffre se terminant par

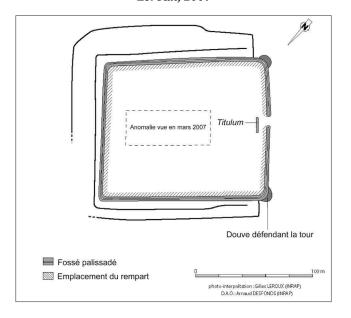
<sup>11.</sup> César ne cite pas les Namnètes comme contributaires à l'armée de secours envoyée à Alésia et Tacite les ignore lorsqu'il évoque la révolte de leurs voisins, les Andécaves et les Turons, au début de 21.

<sup>12.</sup> Les fouilles du camp d'Aulnay-de-Saintonge ont montré que, sous Tibère, la Gaule n'était pas « *inermis* » comme le prétendait Tacite sans doute par esprit de propagande : TASSAUX, Francis et Danielle, et collab., dans « Aulnay-de-Saintonge : un camp augustotibérien en Aquitaine », dans *Aquitania*, 2, 1984, p. 149-150, n. 73.

Figure 2 – Enceinte fortifiée des Vordeaux, à Cholet (Maine-et-Loire), prospection aérienne de Gille Leroux, 18 juin 2006 : ferme gauloise ou plutôt camp romain de cohorte ou d'aile? (Cl. Gilles Leroux, Inrap Grand Ouest)



Figure 3 – Enceinte fortifiée des Vordeaux, à Cholet (Maine-et-Loire) : interprétation graphique de Gilles Leroux, 2007



0 ou par 5, ici, à 30 ans, notre Namnète aurait donc été enrôlé à l'âge d'environ 20 ans comme le voulait la règle (entre 18 et 21 ans en moyenne) <sup>13</sup>. Il serait donc né en Armorique entre 1 et 13, à la fin du règne d'Auguste.

#### La cité des Namnètes au temps d'Argiotalus

Le monument d'Argiotalus, fils de Smertulitanus, nous apporte deux noms de Namnètes ayant vécu sous Auguste et Tibère. Établi principalement sur la rive nord de la Loire, ce peuple gaulois en commandait l'estuaire et, manifestement, son premier franchissement commode depuis le littoral. La stèle nous apprend qu'Argiotalus était enrôlé dans un corps d'auxiliaires étrangers de l'armée romaine, en simple cavalier (eques) car il ne possède qu'un nom unique, ce qui le désigne comme pérégrin. Sa stèle est l'un des cinq documents connus relatifs aux Namnètes 14, peuple de la Gaule chevelue dont Auguste dut, vers 27-13 av. J.-C., confirmer le territoire dans le cadre administratif de la civitas Namnetum, la cité des Namnètes, province de Lyonnaise 15. D'une surface supérieure à 400000 ha 16, la cité des Namnètes occupait le territoire compris entre la Vilaine et le Semnon qui la séparaient des Vénètes, à l'ouest, autour des vallées de l'Erdre et de l'Isac qui la séparaient du territoire des Redons, au nord, en incluant la zone aurifère de Craon-Pouancé, au nord-est, avec une frontière passant par Bécon et Ingrandes, à l'ouest du pays des Andécaves <sup>17</sup>, et par la Loire, au sud, frontière entre l'Aquitaine, dont les Pictons, et la Lyonnaise, dont les Namnètes 18. Les Vénètes et les Namnètes se partageaient sans doute les zones situées à l'ouest de la Grande Brière, entre Loire et Vilaine : le pays gué-

<sup>13.</sup> LE BOHEC, Yann, L'armée romaine sous le Haut-Empire, Paris, 1989, p. 65-66 et 76.

<sup>14.</sup> *Infra*, notes 31, 32 et 33. Sur les mentions antiques de Nantes et des Namnètes : Aubin, Gérard, « L'Antiquité », dans *La Loire-Atlantique des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, éd. Bordessoules, 1984, p. 73-76. Provost, Michel, *Le Val de Loire dans l'Antiquité*, 52e suppl. à *Gallia*, Paris, 1993, p. 85-86.

<sup>15.</sup> Deschamps, Stéphane, et collab., « *Ratiatum* (Rezé, Loire-Atlantique): origines et développement de l'organisation urbaine », *Rev. Arch. de l'Ouest*, 9, 1992, p. 112-113. Amorcée dès 27 av. J.-C., cette organisation administrative de la Gaule par Auguste a été poursuivie par son gendre, Agrippa, vers 16-13 av. J.-C.: Lepelley, Claude, *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C.-260 apr. J.-C.)*, II, *Approches régionales du Haut-Empire romain*, Paris, 1998, p. 154.

<sup>16.</sup> Provost, Michel, *Val de Loire*, 1993, p. 37 et 87; ce calcul ne tient pas compte de l'important district aurifère de Craon (Mayenne) et Pouancé (Maine-et-Loire), attribué aux Namnètes par Jean-Claude Meuret.

<sup>17.</sup> Galliou, Patrick, L'Armorique romaine, (1983), nouv. éd. rev. et augm., Armeline, Brest, 2005, p. 46-47. Cette frontière reste incertaine et ne peut se fonder sur le toponyme d'Ingrandes, adopté seulement au xive siècle par ce bourg des bords de Loire – mais aussi par un Ingrandes tardif de la baronnie de Candé, près de Chazé-sur-Argos (Maine-et-Loire) – quand les seigneurs d'Ingrandes, près de Mazé (Mayenne) ont pris possession de cette région : Brunterc'h, Jean-Pierre, « Maine ou Anjou ? Histoire d'un canton entre Loire et Sarthe (viie-xie siècles), dans Media in Francia... Recueil de mélanges offert à Karl Ferdinand Werner, Maulévrier, Hérault-Éditions, 1989, p. 63-64, n. 7.

<sup>18.</sup> MAURIN, Louis, BOST, Jean-Pierre, RODDAZ, Jean-Michel (dir.), Les Racines de l'Aquitaine, Vingt siècles d'histoire d'une région, vers 1000 avant J.-C.-vers 1000 après J.-C., Bordeaux, 1992, p. 26-27. Infra, note 151.

randais, les régions du Croisic, de Batz, et du Pouliguen, zones où se concentrent une quinzaine de stèles gauloises analogues à celles qui marquent le pays vénète (Morbihan) alors qu'elles sont absentes du reste de l'actuelle Loire-Atlantique (Figure 4). Le territoire primitif de chaque peuple ne semble pas avoir été redéfini lors de son érection en *civitas* mais on soupçonne César (plutôt qu'Auguste), en punition de leur résistance au sein de la coalition armoricaine de 57-56 av. J.-C., d'avoir spolié les Vénètes et les Namnètes du territoire de leurs clients, les Ambilatres ou Ambiliates du Pays de Retz et du nord de la Vendée, et les Agnanutes des Mauges et des deux rives de la Sèvre nantaise <sup>19</sup>, au sud de la Loire, en confisquant ces territoires « vassaux » mais autonomes – il semble qu'ils frappaient monnaie – au profit des Pictons, alliés de Rome et « *ennemis traditionnels des Armoricains* <sup>20</sup> ».

Lors de la conquête de la Gaule, la première campagne conduite en 57 av. J.-C. par P. Crassus avec la seule legio VII vise à détruire la suprématie commerciale et maritime des Vénètes qui conduisent la coalition armoricaine<sup>21</sup>, leurs relations avec les îles Britanniques et leur influence sur tout l'Ouest de la Gaule. Crassus soumet « les peuples riverains de l'Océan 22 », prend des otages gaulois et, en allant hiverner chez les Andécaves (Anjou), traverse sans doute le territoire des Namnètes et les soumet. Les Vénètes et leurs clients, dont font partie les Namnètes, se soulèvent de nouveau en 56 av. J.-C.: la coalition est vaincue durant l'été 56 par les trois légions du légat L. Titurius Sabinus, lieutenant de César, assisté de D. Brutus à qui est confiée la flotte construite à la demande de César pour attaquer les Vénètes par l'estuaire et l'océan. En participant aux opérations contre les Romains (CÉSAR, BG, III, 7-16, DION CASSIUS, Hist. rom., XXXIX, 40-43), les Namnètes soutiennent les Vénètes, des rivaux qui les dominaient économiquement et donc, sans doute, politiquement : « Ce peuple [les Vénètes] est de beaucoup le plus puissant de toute cette côte maritime : c'est lui qui possède le plus grand nombre de navires, flotte qui fait le trafic avec la Bretagne (les Îles

<sup>19.</sup> Sur la localisation et le devenir de ces deux peuples : Hiernard, Jean, 1979, « Poitou et Vendée avant les Romains : une enquête numismatique », dans *Annuaire Vendée*, 1979, p. 62-64. Deschamps, Stéphane, et collab., *Ratiatum*, 1992, p. 113. Provost, Michel, *Val de Loire*, 1993, p. 87-88.

<sup>20.</sup> HIERNARD, Jean, « La géographie monétaire du Poitou antique », dans *Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, XIV, 1977, p. 48. HIERNARD, Jean, *Poitou et Vendée*, 1979, p. 47-48. GALLIOU, Patrick, *L'Armorique romaine*, 2005, p. 35.

<sup>21. « [</sup>Les Vénètes] s'assurent pour cette guerre de l'alliance des Osismes [peuple du Finistère], des Lexovii [région de Lisieux], des Namnètes [région de Nantes], des Ambiliates [peuple du Pays de Retz, sans doute vassal des Namnètes], des Morins [région de Boulogne-sur-Mer], des Diablintes [peuple du nord de la Mayenne], des Ménapes [région de Tournai et du Brabant néerlandais]; ils demandent du secours à la Bretagne [les Îles Britanniques], qui est située en face de ces contrées... » (CÉSAR, BG, III, 9).

<sup>22. «</sup> P. Crassus, que César avait envoyé avec une légion chez les Vénètes [Morbihan], les Unelles [Manche], les Osismes [Finistère et Ouest des Côtes-d'Armor], les Coriosolites [Est des Côtes-d'Armor], les Esuvii [Orne], les Aulerques [sans doute les Diablintes, au nord de la Mayenne, les Cénomans, Sarthe et, peut-être, les Eburovices, Eure], les Redons [ou Redones ou Riedones, Ille-et-Vilaine], peuples marins riverains de l'Océan, lui fit savoir que tous ces peuples avaient été soumis à Rome » (BG, II, 34).

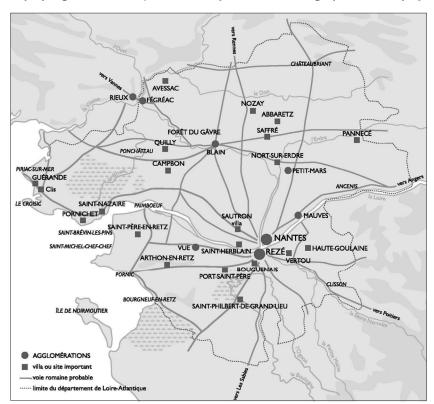


Figure 4 – Le territoire de l'actuel département de la Loire-Atlantique à l'époque gallo-romaine (J. Santrot d'après Aubin 1984, graphisme J. Jupin)

Britanniques); il est supérieur aux autres par sa science et son expérience de la navigation; enfin, comme la mer est violente et bat librement une côte où il n'y a que quelques ports, dont ils sont les maîtres, presque tous ceux qui naviguent habituellement dans ces eaux sont leurs tributaires » (CÉSAR, BG, III, 8, 1) $^{23}$ . Après de nouveaux soulèvements, les Namnètes sont soumis en 50 av. J.-C., avec l'ensemble des peuples de l'Ouest, et leur territoire est sans doute érigé en *civitas*, cité stipendiaire ou sujette, lors de l'organisation administrative de la Gaule par Auguste $^{24}$ .

<sup>23.</sup> Sur les opérations de la conquête de l'Armorique : Galliou, Patrick, *L'Armorique romaine*, 1983, p. 21-27. Texier, Yves, « Aux origines de Nantes : Rezé gallo-romain », dans Croix, Alain (coord.), *Nantes dans l'Histoire de la France*, Nantes-Histoire, Nantes, Ouest-Éditions, 2001, p. 16-17.

<sup>24. «</sup> Les civitates armoricaines semblent avoir été placées, pour des raisons qui nous restent inconnues (animosité du pouvoir impérial à la suite des multiples révoltes auxquelles prirent part les Armoricains?), dans la catégorie la moins favorisée, celle des cités sujettes (ou stipendiaires) qui, placées entre les mains de magistrats romains, recevaient, moyennant le versement d'un tribut (stipendium) et la fourniture de soldats à l'armée romaine,

L'épitaphe d'Argiotalus est la plus ancienne preuve archéologique de l'existence des Namnètes. À la 3e ligne, la graphie Namnis pour Namnetis pourrait être due à la méconnaissance de l'origine du défunt par les héritiers, commanditaires du monument, ou bien à l'interprétation fautive du lapicide chargé de graver l'épitaphe. Il ne faut pas écarter la possibilité d'un défaut dialectal ou de prononciation : les fautes sont courantes sur les stèles de militaire car le latin des auxiliaires, comme celui des lapicides, est souvent approximatif ou populaire. Étrangers et « barbares » par nature, comme Argiotalus, les auxiliaires maîtrisaient aussi mal le latin que nos modernes légionnaires, leur français d'adoption. Une autre hypothèse est plausible : Namnis serait le nom celtique du peuple tandis que « Namnetis », l'orthographe correcte attendue  $^{25}$ , serait l'appellation latinisée de son territoire : « chez les Namnètes <sup>26</sup> ». L'inscription de la stèle fait référence aux Namnètes, ce peuple gaulois installé sur l'estuaire de la Loire, mentionné une seule fois par César<sup>27</sup>, vers 50 av. J.-C., puis, sous le vocable approximatif et italique de Samnites, par Strabon citant, vers 18 apr. J.-C., Posidonios, un contemporain de César<sup>28</sup>, et enfin par Pline l'Ancien vers 70 (NH, IV, 107)<sup>29</sup>.

Assez puissants pour frapper monnaie $^{30}$ , les Namnètes ne sont pourtant connus que par cinq inscriptions : outre l'épitaphe d'Argiotalus, à Worms,

une certaine autonomie intérieure, accordée d'ailleurs à titre révocable » (GALLIOU, Patrick, L'Armorique romaine, 1983, p. 41).

<sup>25.</sup> Le dictionnaire Gaffiot indique Namnetes, um, m., selon César (BG, III, 9, 18) et PLINE (NH, IV, 107). La Realencyclopädie (RE: PAULY, August, et Wissowa, Georg, Real-Encyclopädie der klassischen Altertumswissenschaft, Register der Nachträge und Supplemente, Munich, 1796-1972) signale l'orthographe Namnis en se référant à l'épitaphe d'Argiotalus (Nicolas Mathieu, université de Rennes 2, puis université Pierre-Mendès-France de Grenoble).

<sup>26.</sup> Sur l'éthymologie des Namnètes, certains font référence aux langues brittoniques. Le gallois, le breton et le vieux cornique ont le mot « nant » ou « nans », signifiant « vallée, torrent » : Delamarre, Xavier, Dictionnaire de la langue gauloise. Une approche linguistique du vieux celtique continental, Paris, Errance, 2003, p. 232. D'autres, se référant aux racines « nann- » et « nanto- » (le ruisseau, nager), traduiraient plutôt par « ceux du fleuve » : Lambert, Pierre-Yves, La langue gauloise, Paris, Errance, 1995 (2º éd.), p. 197. Le mot gaulois nant signifierait aussi confluent : dans Dubuisson-Aubenay, 1636, coordonné par dlain Croix, Rennes, PUR/Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, 2006, p. 511, note marginale 1. Enfin, l'appellatif gaulois nemeton désignerait un lieu consacré : Lacroix, Jacques, Les noms d'origine gauloise, la Gaule des dieux, Paris, Errance, 2007, p. 200-202.

Des rapprochements sont proposés avec d'autres noms de peuples comme les Nantuates, en Savoie, ou les Némètes, en Germanie, mais avec quelle légitimité?

<sup>27.</sup> Supra, note 14. Sur les occurrences littéraires des références aux Namnètes : Der Neue Pauly, Encyclopädie der Antike, VIII, 2000, col. 701.

<sup>28.</sup> Une erreur de copiste aurait corrompu « Namnètes » en « Samnites », peuple italique mieux connu des copistes : « [Posidonius] affirme qu'il y a dans l'océan une petite île, qu'il situe devant l'embouchure de la Loire et pas tout à fait en haute mer, habitée par les femmes des Samnites possédées de Dionysos et vouées à apaiser ce dieu par des rites mystiques et par toutes sortes de cérémonies sacrées » : STRABON, Géographie, IV, 4, 6.

<sup>29.</sup> Pline l'Ancien, Naturalis Historiae. Dubusson-Aubenay, La Bretagne, 2006, p. 512, n. 9 et 11.

<sup>30.</sup> Aubin, Gérard, « Répartition des monnaies namnètes », dans *Mélanges offerts au Docteur J.-B. Colbert de Beaulieu*, Paris, 1987, p. 17-31. Aubin, Gérard, et Barrandon, Jean-Noël, « Les monnayages armoricains », dans Barrandon, Jean-Noël, Aubin, Gérard, et coll.,

un cippe mutilé remployé à l'envers dans le mur extérieur de l'église de Dompierre-les-Églises, près de Bellac (Haute-Vienne) <sup>31</sup> porte l'épitaphe de Saturninius Macarius, fils de Cnaeus, na(tione) Namnet(um), « de la nation des Namnètes », mort à 23 ans, au  $\mathbb{I}^e$  siècle, chez les Lémovices (Figure 5). L'origine du défunt est précisée car il est hors de sa propre cité. Argiotalus est donc l'un des deux seuls Namnètes connus en dehors de leur cité. De lecture difficile, deux bornes milliaires en granite, dont l'une est datée de « l'empereur gaulois » Victorinus (268-270), portent l'abréviation CN, pour civitas Namnetum <sup>32</sup>: elles ont été trouvées à Nantes en 1797, au port Maillard, désaffectées, couchées avec d'autres fûts anépigraphes au pied du rempart antique ou dans ses fondations, le long de la Loire. Enfin, une dernière inscription, monumentale, trouvée à Lyon et provenant sans doute du sanctuaire du Confluent, mentionne « probablement un personnage originaire du peuple des Namnètes <sup>33</sup> ».

Si l'on n'en a, aujourd'hui, aucune preuve archéologique – on ne connaît guère à Nantes, actuellement, de traces d'agglomération antérieures à

L'or gaulois. Le trésor de Chevanceaux et les monnayages de la façade atlantique, Paris, Cahiers Ernest Babelon 6, 1994, p. 205-227.

31. Wullleumer, Pierre, Inscriptions latines des Trois Gaules, XVIIe suppl. à Gallia, Paris, 1963 : ILTG, 159, p. 56-57 (= L'Année épigraphique, Paris : AE, 1960, 291) : /ATVRNIN MACAR/// / CNAEI F NA NAMNET/// / XXXIII M... : [S]aturnin(ius) Macar[ius] / Cnaei f(ilius), na(tione) Namnet[um, / a(nnorum)] XXIII, m(ensium) [...] : « Saturninius Macarius, fils de Cnaeus, de la nation namnète, a vécu 23 ans, (?) mois... » (texte incomplet) : Perrier, Jean, 1958, « Inscription antique à Dompierre-les-Églises », dans Bull. de la Soc. arch. & hist. du Limousin, LXXXVII, 1958, p. 145-148, fig. 1. Eygun, François, « Circonscription de Poitiers », dans Gallia, XIX, 1961, 2, p. 412, fig. 29.

32. [I]mp(eratori) Caes(ari) M. Piavonio Vic[t]orino [A]ug(usto) C(ivitas) N(amnetum) [...] : « À l'empereur César Auguste, Marcus Piavonius Victorinus, la cité des Namnètes (distante de...?), CIL XIII, 8999, Nantes, musée départemental Dobrée, inv. 851.12.7, datée de Victorinus, fin 269-début 271 : BENAITEAU, Sophie, Les inscriptions lapidaires romaines de Nantes conservées au musée Dobrée, mémoire de maîtrise d'histoire ancienne, Université de Nantes, 1995 (bibl. du musée), n° 27, p. 139-141, pl. XXVII. [...] CNO(?) [...] : « [...] la cité des Namnètes (distante de...?) », CIL XIII, 9003, Nantes, musée départemental Dobrée, inv. 851.12.3, dernier tiers du IIIe siècle (Benaiteau, Sophie, Inscriptions, 1995, n° 31, p. 151-153, pl. XXXI, très lacunaire et non attribuée). Michel Rouche a montré que les villes qui portent le titre de civitas suivi de l'ethnique à partir du IIIe siècle étaient toutes des chefslieux auparavant. L'ingénieur inspecteur voyer de la Ville, Pierre-Nicolas Fournier décrit en 1797 « 11 colonnes de granit d'un seul fût » (en réalité, des bornes milliaires désaffectées, inscrites ou non), d'une longueur de 7 m (bien moindre aujourd'hui; tronquées après la découverte?), placées les unes à côté des autres, transversalement à la rue et engagées sous les constructions des deux côtés de la rue, à 2,3 m de profondeur : procès-verbal du 20 mai 1797, dans Antiquités de Nantes, manuscrit conservé à la Médiathèque, 1, p. 185. FOURNIER, Pierre Nicolas, Histoire de Nantes, Inscriptions et monuments, Histoire lapidaire de Nantes, I, Contenant les Inscriptions Romaines et autres des premiers siècles pendant le séjour des Romains, les Édifices civils et Militaires, Travaux publics, Édifices des cultes, dédicaces, voeux, fondations, fastes, événements, érection, établissements, etc., 1806, manuscrit, Bibliothèque municipale de Nantes, ms. 1581-1582 (fr. 1425): à partir de ces « colonnes », l'auteur propose la restitution d'un superbe temple à 12 colonnes en façade.

33. Année Épigraphique 1976, 436, Lyon : Le Glay, Marcel, Audin, Amable, Notes d'épigraphie et d'archéologie lyonnaise, Lyon, 1976, p. 33-34, 16, photo fig. 17; bloc monumental retaillé en auge,  $37 \times 92,5 \times 166$  cm, lettres de 5,8 cm : [...] ni oriund(i) Namn[etis?].

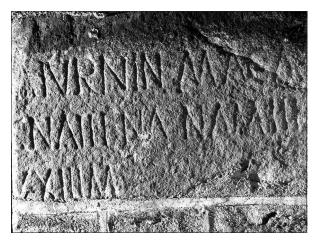


Figure 5 –
Épitaphe de
Saturninius
Macarius, « de
la nation des
Namnètes »,
remployée
dans l'église de
Dompierre-lesÉglises, près de
Bellac, HauteVienne (cl.
Guy Lintz, SRA
Limousin)

30-40 – on suppose que le centre politique et administratif de la cité des Namnètes s'était d'emblée fixé à Nantes mais le nom gaulois de la ville principale des Namnètes, *Condevincum* ou *Condevicnum* (Κονδηούινχον = *Kondeouinkon* ou Κονδηούιχνον = *Kondeouinkon*), qui signifie peut-être « la bourgade du confluent », est inconnu de l'épigraphie et n'est cité qu'une seule fois, au milieu du II<sup>e</sup> siècle, par Ptolémée, astronome et géographe grec d'Égypte mort en 168<sup>34</sup>. au confluent de la Loire, de l'Erdre et de la Sèvre nantaise, le site de Nantes n'est pourtant pas le seul *conde* ou *condate* (confluent) de l'estuaire et, quoique généralement admise aujourd'hui, l'attribution à Nantes de l'appellation celto-greco-latine de *Condevincum* ou *Condevicnum* n'a rien d'assuré <sup>35</sup>.

<sup>34.</sup> Ptolémée, II, 8, 8-9, dans Müller, Karl, Claudii Ptolemaei Geographia, Paris. Condevincum ou Condevicnum, on ne sait laquelle des deux graphies est due à une faute de copiste. Yann Le Bohec et Yvan Maligorne ont opté pour la graphie Condevincum: Le Bohec, Yann, « L'architecture à Nantes sous le Haut-Empire romain », dans Aere Perennius, Hommage à Hubert Zehnacker, Champeaux, Jacqueline, et Chassignet, Martine (dir.), Presses universitaires de Paris Sorbonne, 2006, p. 228. Maligorne, Yvan, « Sanctuaires et structures vicinales dans deux chefs-lieux de cités de l'Ouest de la Gaule (à propos de quatre inscriptions de Nantes et Angers) », dans Aremorica, Études sur l'Ouest de la Gaule romaine, 1, Brest, Université de Bretagne Occidentale, Centre de Recherche bretonne et celtique, 2007, p. 56, n. 8. Nicolas Mathieu et Jean-Claude Meuret ont choisi Condevicnum: Mathieu, Nicolas, « Territoires de la Loire : un fleuve au fil des textes », dans La Loire et les fleuves de la Gaule romaine et des régions voisines, Bedon, Robert, et Malissard, Alain (éd.), Limoges, PULIM, 2001, p. 412-413, n. 59. Dubuisson-Aubenay, La Bretagne, 2006, p. 512, n. 11.

<sup>35.</sup> Sur les hypothèses d'attribution des vocables de *Condevincum* et de *Portus Namnetum* tantôt à Nantes, tantôt à Rezé, avec hypothèse de fusion du *vicus Ratiatensis* et de son chef-lieu, voir Dondin-Payre, Monique, « Magistratures et administration municipale dans les Trois Gaules », dans Dondin-Payre, Monique, et Raepsaët-Charlier, Marie-Thérèse (dir.), *Cités, Municipes, Colonies, Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut Empire romain*, Paris (Sorbonne), 1999, p. 205-207. Dubuisson-Aubenay, *La Bretagne*, 2006, p. 511-513, n. 9, 10, 11.

Vers 360, la source de la *Table de Peutinger* mentionne la ville de *Portunamnetu*, c'est-à-dire *Portu(s) Namnetu(m)* ou *Portu(s) Namnet(or)u(m)*, « Port des Namnètes <sup>36</sup> » : le nom même de la ville affirme alors ses fonctions économiques et politiques. En 401 ou 420, la *Notitia Dignitatum* <sup>37</sup> cite la présence, dans le *Tractus Armoricanus et Nervicanus*, d'un *Praefectus militum Superventorum Mannatias*, le terme de *Mannatias* étant considéré comme une dégradation par les copistes du nom de *Namnetis*, qui réapparaît, entre 386 et 450, dans la *Notitia Galliarum* <sup>38</sup> : *civitas Namnetum*.

Le nom de *Namnetis* que César attribue à ce peuple de l'estuaire de la Loire (ou à son territoire) est confirmé par la frappe de tiers de sous mérovingiens aux diverses légendes <sup>39</sup>: *NAMETIV* entre 518 et 524, sous Clodomir, fils de Clovis <sup>40</sup> (Figure 6); *NT-S* pour *Namnetis* durant la première moitié ou au milieu du vie siècle <sup>41</sup> (Figure 7); *NAMNI et* monogramme *NMET* à la croix ancrée, vers 570-580 <sup>42</sup> (Figure 8); *NAMNETI*, entre 590 et 620 <sup>43</sup> (Figure 9), *NAMNETIS* entre 590 et 610 <sup>44</sup> (Figure 10): comme on le constate pour des cités mieux documentées, le chef-lieu de la cité a pris, à partir de la fin du IIIe siècle sans doute, le nom du peuple qui l'habitait, ou de son territoire. Vers 580, Grégoire de Tours appelle Nantes *Namnetica urbs* (*Histoire des Francs*, V, 33). Ces changements de nom impliquent-ils une création romaine, une délocalisation ou même une évolution administrative? Pour ce qui concerne l'agglomération antique principale des Namnètes, rien ne le suggère aujourd'hui.

#### Nantes antique

Nantes occupe une position éminente et stratégique à l'extrémité sudouest d'un promontoire baigné par l'Erdre, à l'ouest, et par le Seil de Mauves,

<sup>36.</sup> *Table de Peutinger*, copie médiévale d'une source datée du règne de Julien (360-363). 37. *Notitia Dignitatum*, organigramme administratif de l'Empire rédigé sous le règne d'Honorius, en 401, puis en 420, *Occ.*, XXXVII, 18.

<sup>38.</sup> *Notitia Galliarum*, organigramme administratif rédigé entre 386 et 450, III, 6.

<sup>39.</sup> Sur les doutes relatifs à l'attribution d'un nom antique à la Nantes gallo-romaine : Sanquer, René, « Nantes antique », dans *Archéologie en Bretagne*, 17, 1978, p. 12-13. Aubin, Gérard, « L'Antiquité », dans *La Loire-Atlantique des origines à nos jours*, Saint-Jean-d'Angély, éd. Bordessoules, 1984, p. 75-76. Sur l'histoire des noms antiques de Nantes : Texier, Yves, « Aux origines de Nantes... », dans Croix, Alain (coord.), *Nantes dans l'Histoire de la France*, 2001, p. 11.

<sup>40.</sup> Triens de Nantes imitant l'émission byzantine de Justin I<sup>er</sup>, empereur d'Orient (518-527), Nantes, musée départemental Dobrée, inv. N-2978 (type Belfort 3098 : BELFORT, Auguste de, Description générale des monnaies mérovingiennes, 5 volumes, Paris 1892-1895). LAFAURIE, Jean, « Monnaies mérovingiennes de Nantes du vie siècle », dans Bull. de la Soc. franç. de Numismatique, 1973, p. 391-394. Identification et datation des monnaies mérovingiennes par Gildas Salaün, responsable du médaillier du musée départemental Dobrée.

<sup>41.</sup> Nantes, musée départemental Dobrée, inv. N-2872 et N-2984, type Belfort 3096.

<sup>42.</sup> *Ibidem*, inv. N-2979, type Belfort 3104. LEROY, Benjamin, *Monnayages*, 2007, p. 15, N27, début de la phase lb.

<sup>43.</sup> *Ibid.*, inv. N-2982 (type Belfort 3116, Leroy, Benjamin, *Monnayages*, 2007, N64, vers 610-620), et inv. N-2980 (Belfort 3109, Leroy, Benjamin, *Monnayages*, 2007, N60, vers 590-610).

<sup>44.</sup> Ibid., inv. N-2981 (Belfort 3110, Leroy, Benjamin, Monnayages, 2007, N50, vers 590-610).

Figures 6-10 – Le nom de Nantes sur les monnaies mérovingiennes (cl. G. Salaün, musée départemental Dobrée, Nantes)



au sud, un bras de l'estuaire de la Sèvre et/ou de la Loire aujourd'hui comblé, qui longeait le château des ducs de Bretagne. La ville commande un important nœud de communications, au croisement de voies terrestres, maritimes et fluviales, en un point de l'estuaire facilement accessible grâce à la marée <sup>45</sup>, au confluent de la Loire, de l'Erdre, de la Sèvre nantaise et de plusieurs petits étiers calmes, favorables à des ports d'échouage capables d'accueillir même un trafic intense <sup>46</sup>. L'agglomération s'est installée au point de

<sup>45.</sup> Le marnage est aujourd'hui de 6 m, identique à celui de Saint-Nazaire, en raison de l'approfondissement (dragages) et de la rectification du chenal de navigation, devenu unique, qui ont accentué la remontée de l'onde de la marée dynamique dont les effets se font actuellement ressentir jusqu'à Ancenis (env. 35 km en amont de Nantes) et parfois au-delà (communication de Loïc Ménanteau, CNRS, laboratoire Géolittomer).

<sup>46.</sup> Sur la primauté des voies d'eau pour le transport des pondéreux et des produits de la terre, et le coût relatif du transport par voie d'eau et par la route : SILLÈRES, Pierre, « Voies de communication et réseau urbain en Aquitaine romaine », dans MAURIN, Louis (dir.), Villes et agglomérations urbaines antiques du Sud-Ouest de la Gaule, Histoire et

franchissement du fleuve où convergeaient les itinéraires terrestres : depuis la pointe de l'Armorique, à l'ouest, par *Darioritum*-Vannes; depuis la Manche et Reginca-Erquy, au nord, par Condate-Rennes; depuis Avaricum-Bourges, à l'est, par Juliomagus-Angers; depuis Lugdunum-Lyon, à l'est-sud-est, par Limonum-Poitiers, et Augustoritum-Limoges ou Argentomagus-Saint-Marcel, et depuis Burdigala-Bordeaux, au sud, par Mediolanum Santonum-Saintes (Figure 11). Ces conditions géographiques et hydrographiques favorables, l'ancienneté de la fréquentation du site et, peut-être, une ville indigène préexistante restant à découvrir comme, assez récemment, à Bordeaux, autre ville de fond d'estuaire, ont sans doute été prises en compte, pour des raisons stratégiques, politiques et économiques, lors de l'organisation administrative de la Gaule et du développement des grands axes routiers préexistants. La nécessité d'un contrôle militaire, administratif et économique de l'Armorique et du cabotage océanique, d'une part, de la maîtrise des péages du franchissement de la Loire et de l'axe fluvial, voie commerciale privilégiée entre les routes océaniques et les régions centrales et orientales de la Gaule, d'autre part, a dû favoriser le développement d'un site portuaire d'importance, dans une région connue de longue date pour avoir été le port de l'étain. Faut-il encore chercher ailleurs qu'à Nantes la capitale précoce des Namnètes, sachant que l'enceinte de la fin du me siècle n'a pu que confirmer ce statut du *Portus Namnetum* 47?

Si l'on peut envisager le franchissement des bras successifs de la Loire et de la Sèvre par des pirogues, des barques et des bacs multiples, il est vraisemblable que des gués aménagés, radiers ennoyés ou chaussées submersibles, et des levées hors d'eau 48, voire des ponts et/ou des ponts de bateaux, pour certains bras, ont favorisé le passage selon la période, la saison, le niveau des eaux en fonction des crues et des hauteurs de marées, avant que des chaussées exhaussées, puis des ponts de bois ou de pierre ne facilitent la circulation. N.-Y. Tonnerre précise : « En fait, entre les îles de la Loire, la traversée s'effectuait sur une chaussée submergée formée de pierres plates placées sur champ et protégées contre le courant par des pieux enfoncés dans le lit du fleuve 49. » Si des vestiges d'un tel « gué pavé » ont réel-

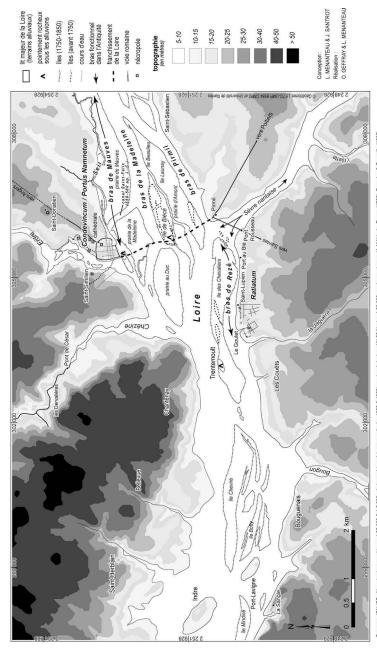
archéologie, 2º colloque Aquitania, Bordeaux, 13-15 septembre 1990, 6º suppl. à Aquitania, Bordeaux, 1992, p. 431.

<sup>47.</sup> Cette prééminence est confirmée par l'installation d'un évêque à Nantes, sans doute dans la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle : PIÉTRI, Luce, *Nantes*, dans *La topographie chrétienne des Cités de la Gaule, des origines à la fin du VII<sup>e</sup> siècle*, Centre de recherches sur l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge, Paris, 1975, p. 62.

<sup>48.</sup> Des radiers ennoyés peut-être d'origine romaine ont été observés à Port-Saint-Père, au passage du Tenu, et au Pont-Noyé, sur l'étier du Hâvre, affluent de la Loire à Oudon. Des levées hors d'eau, ou turcies, ont été aménagées le long du cours amont de la Loire pour faciliter la circulation à l'époque mérovingienne (communication de Jean-François Caraës, Archives départementales de Loire-Atlantique).

<sup>49.</sup> Tonnerre, Noël-Yves, « Quelques observations sur les relations nord-sud dans l'histoire de Nantes », dans *Nantes et son agglomération*, Cahiers du Centre Nantais de Recherche pour l'Aménagement régional n° 33-34, UER de Géographie et d'Aménagement Régional de Nantes, 1989, p. 51 et 54.

Figure 11 – Restitution hypothétique du site de Nantes et de Rezé dans l'Antiquité (L. Ménanteau et J. Santrot)



lement été observés, on ne peut les dater aujourd'hui. Il faut supposer que ce type de chaussée submersible ne concernait que certains bras du fleuve, exondés à l'étiage ou lors des basses mers. L'archéologie n'a pas encore confirmé l'existence de ponts antiques, défendue avec vraisemblance par Léon Maître 50, des ponts dont les traces seraient sans doutes prises dans les massifs des chaussées et des ponts successifs actuels. Le premier ouvrage attesté par les sources est antérieur à 1112 : le duc Conan III de Bretagne évoque, en 1118, le pont qui, depuis son père Alain Fergent (1084-1112), traverse la Loire « de rive en rive sans interruption depuis Pilemil jusqu'au mur de la ville », ce qui représente quelque 2 km de longueur : c'était donc un ouvrage assez colossal et de nature à frapper les esprits 51. Ce pont était sans doute en bois mais pouvait s'appuyer aussi sur des pointements rocheux et des tronçons de chaussée surélevée ou des vestiges de ponts romains en pierre, plus ou moins dégradés par les caprices du fleuve. En 1118, le duc Conan III en confiait l'entretien aux moines de l'abbaye Toussaints d'Angers. Il faut comprendre alors une succession de « six ponts : Poissonnerie, Belle-Croix, Madeleine, Toussaint, Récollets, Pirmil [...] unis par une chaussée surélevée, ce qui leur donnait une unité d'ensemble 52 » (Figure 12). Le pont de Pirmil est resté « en bois » jusqu'en 1564, date à laquelle il fut reconstruit en pierre à la demande de Charles IX, mais, même en pierre, il fut fortement endommagé à plusieurs reprises par les crues du fleuve au xvii<sup>e</sup> et au xviii<sup>e</sup> siècle <sup>53</sup>.

En tout état de cause, l'hypothèse d'une installation humaine très ancienne sur le site de Nantes s'appuie sur des traces de fréquentation du site depuis la plus ancienne Préhistoire : deux bifaces moustériens de tradition acheuléenne ont été trouvés à la Trémissinière <sup>54</sup> et à la Chesnaie, butte de Grillaud <sup>55</sup>; deux éclats bruts de silex blond et une pointe de couteau néolithique en silex ont également été trouvés devant la cathédrale, sur la place Saint-Pierre, le point le plus haut de la ville fermée du Bas-Empire <sup>56</sup>. Si Gérard Aubin indique que l'on ne connaît « pas d'implantation permanente [sur le site de Nantes] avant le Bronze final (800 à 600 av. J.-C.) <sup>57</sup> », celle-ci ne se manifeste encore que par la juxtaposition de trois importants dépôts de fondeurs (des Écobuts, de la Prairie de Mauves et du Jardin des Plantes, fin du Bronze final, vers 700 av. J.-C.), sur la rive nord (droite) du très actif Seil de Mauves qui baignait alors le site. Des armes de l'âge du Bronze <sup>58</sup>,

<sup>50.</sup> Maître, Léon, Géographie physique et descriptive de la Loire-Inférieure, I, Les villes disparues des Namnètes, Nantes, 1893, p. 536-537.

<sup>51.</sup> COSNEAU, Claude, *Iconographie de Nantes d'après les collections du musée*, Nantes, Musées départementaux de Loire-Atlantique/Musée Dobrée, 1978, p. 103.

<sup>52.</sup> Dubuisson-Aubenay,  $La\ Bretagne$ , 2006, p. 707-718 et 720-725.

<sup>53.</sup> Cosneau, Claude, *Iconographie*, p. 103 et 105.

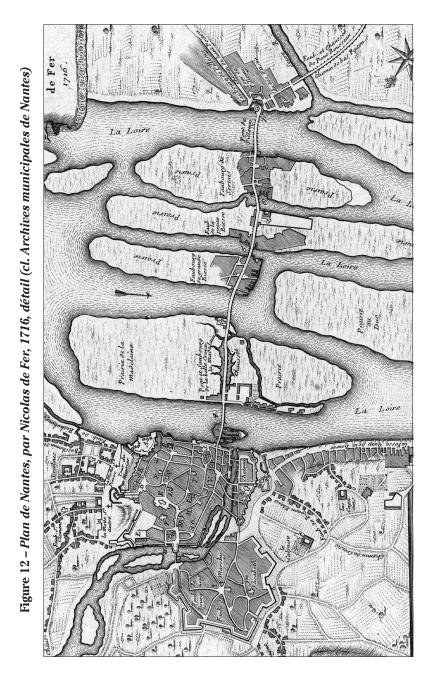
<sup>54.</sup> Musée départemental Dobrée, inv. 889.3.1.

<sup>55.</sup> Musée départemental Dobrée, inv. 58.65.

<sup>56.</sup> Musée départemental Dobrée, inv. 884.3.706 et 707, et 903.295.

<sup>57.</sup> Aubin, Gérard, Loire-Atlantique, 1984, p. 73.

<sup>58.</sup> Poignards à languette et trois rivets, d'abord, hallebardes, pointes de lance, rapières, épées, haches à rebords puis à talon, etc. (collections abondantes du musée départemen-



du Hallstatt et de La Tène 59 ont été jetées en nombre dans le fleuve, sans doute comme ex-voto, au niveau de la zone de franchissement par les îles Feydeau, de la Madeleine, de Bièce et de la prairie d'Aval, jusqu'à Pirmil et, en aval, devant l'ancienne île de Trentemoult. Ces traces sont si nombreuses que l'on a proposé, sans preuve décisive, de situer le port de l'étain, la « mythique » Corbilo  $^{60}$ , à Nantes, site commode d'atterrissage et de franchissement de la Loire. D'ailleurs, le BRGM y a décelé « à hauteur de la rue François Bruneau, un filon de cassitérite à beaux cristaux<sup>61</sup> », mais on ne sait s'il a été exploité dans l'Antiquité. L'étain précieux venait des alluvions de Pénestin (= Pointe de l'étain, Morbihan), par l'estuaire, mais surtout des mines d'Abbaretz et de Nozay, au nord de Nantes, d'où il pouvait gagner la Loire par le cours paisible de l'Erdre. Mais à partir de quand 62? Des fragments d'amphores italiques et des statères gaulois trouvés dans la Loire et dans l'Erdre confirment la permanence de la fréquentation de ce lieu de passage difficilement contournable, favorable aux rassemblements et aux activités au moins saisonnières, mais sans habitat préromain encore identifié<sup>63</sup>.

Faute de carottages programmés et de coupes stratigraphiques jusqu'au rocher sur le site antique de Nantes <sup>64</sup>, la chronologie de son occupation est

tal Dobrée). Ces armes ont sans doute été jetées en offrande aux dieux du fleuve dès le Chalcolithique et le Bronze ancien (2400-1450 av. J.-C.)

<sup>59.</sup> On observera cependant que la plupart des épées à antennes (VIIº-VIº siècle av. J.-C.) et à sphères ou à rognons (Vº siècle av. J.-C.) conservées au musée départemental Dobrée ne proviennent pas de Nantes, mais de la Loire à Basse-Indre et du gué du pont de la Guesne sur le Brivet, à Donges – Crossac, pour les premières, du gué du pont de l'Ouen à Basse-Goulaine pour les secondes. Une seule épée à sphères ou à rognons a été trouvée dans la Loire à Nantes.

<sup>60.</sup> Sur la situation de *Corbilo*: Hiernard, Jean, « *Corbilo* et la route de l'étain », dans *Bull. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, 1982, p. 497-578, pl. I-VI (p. 511-516). Provost, Michel, *Val de Loire*, 1993, p. 97-98: à la suite de Strabon, *Géogr.*, IV, 2, 1, cet auteur considère *Corbilo* comme un mythe destiné à protéger un monopole commercial, une appellation générique désignant la région d'approvisionnement de l'étain sans localiser un *emporion* particulier. Mathieu Nicolas, *Territoires de la Loire*, 2001, p. 413-414.

<sup>61.</sup> SANQUER, René, Nantes antique, 1978, p. 1 et 4-7.

<sup>62.</sup> L'exploitation de l'étain d'Abbaretz et Nozay pourrait remonter au Chalcolithique ou au début du Bronze ancien (Giot, Pierre-Roland, *Gallia*, 11, 2, 1953, p. 321). Les éléments « datant » qui y ont été trouvés sont un cul d'amphore du Haut-Empire, un as d'Auguste émis à Nîmes, des sesterces d'Antonin le Pieux, Lucille et Marc-Aurèle (Provost, Michel, *Carte Archéologique de la Gaule, La Loire-Atlantique 44*, Paris, Éditions de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 1988 (= *CAG 44*), p. 140 et 142), un *triens* mérovingien de Vannes, imitation de Justinien I<sup>er</sup>, entre 527 et 565 (LAFAURIE, Jean, et PILET-LEMIÈRE, Jacqueline, *Monnaies du Haut Moyen Age découvertes en France (ve-viile siècle)*, Cahiers Ernest Babelon 8, Paris, CNRS, 2003, p. 176, n° 44.1.2), et une monnaie wisigothique frappée à Nantes entre 486 et 507, ou imitée peu après 507 (*ibid.*, p. 176, 44.1.3. Leroy, Benjamin, *Monnayages*, 2007, p. 13-14, N34).

<sup>63.</sup> Des vestiges de petites sépultures tumulaires de l'âge du Bronze ont été identifiées non loin, sur le site du Zénith (ZAC Armor), à Saint-Herblain, en 2006 par Frédéric Mercier, Inrap (communication du fouilleur).

<sup>64.</sup> Sur cette méthode d'étude de sites analogues : Campos, Juan Manuel, Vera, Manuel, Moreno, Maria Teresa, *Protohistoria de la ciudad de Sevilla. El corte estratigráfico San Isidoro* 

encore mal connue. Les plus anciennes traces d'occupation gallo-romaine jusqu'à présent constatées à Nantes ne seraient pas antérieures à 30-40 : un bâtiment artisanal en pisé recouvert d'enduit peint a été observé rue Fénelon (fouilles de Nicolas Rouzeau sur le site de l'école des Beaux-Arts, 1985) et d'autres traces de constructions légères ont été vues rue Dugommier 65. On ne connaît qu'une seule estampille italique dans les collections anciennes de Nantes, celles de Cn. Ateius, potier de Pise naguère attribué à Arezzo, qui oeuvra entre 5 av. J.-C. et 20 apr. J.-C., et une autre estampille précoce provenant d'un atelier de Lyon-La Muette<sup>66</sup> : les traces d'occupation augustéenne du site sont donc encore absentes ou extrêmement ténues mais ce manque actuel de preuve de l'existence d'une agglomération antique précoce à Nantes est insuffisante pour nier la possibilité d'une occupation du site alors qu'Agrippa aménage les principales voies stratégiques qui irriguent la Gaule, voire une installation gauloise bien antérieure, alors qu'une agglomération antérieure au changement d'ère est attestée à l'extrémité sud-ouest du franchissement de la Loire. L'hypothèse justifiant la fondation stratégique de Nantes par la nécessité de créer un « port artificiel » sur un site favorable où se croisent les voies maritimes, fluviales et terrestres, pour les besoins de la conquête de la *Britannia* par Claude, en 43, ne paraît guère fondée. En revanche, l'aménagement ponctuel d'un port préexistant sur un site favorable pour contribuer à préparer l'offensive de D. Brutus contre les Vénètes ou la conquête de la Britannia n'aurait rien d'improbable.

Il n'a quasiment rien été observé du port gallo-romain de Nantes, sinon, en 1868, des pilotis et une « grève aménagée » autour du Bouffay et du port Maillard, sur les bords de la Loire, dans les parties les plus basses, et donc inondables, directement bordées par le bras nord (de Mauves) <sup>67</sup>. Compte tenu du site et de l'évolution aléatoire et brutale de la morphologie du

<sup>85-6,</sup> Junta de Andalucía, Consejería Cultura, Monografías de Arqueología Andaluza, 1, 1988. Arteaga, Oswaldo, et collab., 2001, « El puerto de Gadir. Investigación geoarqueológica en el casco antiguo de Cádiz », dans *Revista Atlántica-Mediterránea de Prehistoria y Arqueología Social* 4, Cádiz, p. 345-415. Ménanteau, Loïc (dir.), 2004, « Pour une géoarchéologie des estuaires », dans *Aestuaria. Cultures et développement durable*, n° 5, 2004. Une campagne de carottages a été réalisée en 2007 par Loïc Menanteau, à l'emplacement du Seil de Rezé, au nord du site de Saint-Lupien pour éclairer la localisation du port antique de Rezé.

<sup>65.</sup> ROUZEAU, Nicolas, FEHRNBACH, Xavier, PASCAL, Jérôme, « Premiers résultats de la fouille de l'École des Beaux-Arts à Nantes », dans *Bull. Soc. Arch. et Hist. de Nantes et de la Loire-Atlantique*, 121, 1985, p. 23. *Gallia informations*, 1987-1988, 2, p. 145-146. *CAG 44*, p. 90, n° 49.

<sup>66.</sup> GUITTON, David, *Les Céramiques sigillées. Collections du musée Dobrée (Nantes, Loire-Atlantique)*, Nantes, Université, Mémoire de Maîtrise d'Histoire et Sociologie, 1998 (bibl. du musée), p. 307, n° D644, musée départemental Dobrée, inv. 56.3555, et D645, inv. 903.369.

<sup>67.</sup> De tels aménagements ont été observés à Séville et à Bordeaux, ports de fond d'estuaire, par exemple. Rue Fénelon (école des Beaux-Arts), Nicolas Rouzeau a observé les traces d'artisans dont les activités vivaient du port, entre le milieu du 1<sup>er</sup> siècle et la fin du 11<sup>e</sup> : des métallurgistes (accastillage), un marchand d'huîtres et de poisson (éperlans, esturgeon), peut-être même un atelier de potier de sigillée : *CAG 44*, p. 90, n° 49.

fleuve et de ses affluents, il faut sans doute imaginer un port multiple, dont les installations, légères, n'ont laissé que des traces ténues et dont les activités se sont déplacées au fil du temps, d'une rive à l'autre, d'un étier au suivant. On n'en sait pas davantage de l'emplacement du forum de la ville (place du Pilori?), des temples de Vulcain, de Mars Mullo ni de Minerve (sous la cathédrale?), d'éventuels édifices à gradins (théâtre, monument cultuel à gradins?), ni des autres bâtiments publics de la Nantes antique. Outre des maisons, parfois en torchis et donc supposées « précoces » (rues Dugommier et Fénelon), de plus imposantes et plus tardives *domus* <sup>68</sup>, des rues empierrées, des aqueducs (plutôt que caniveaux) <sup>69</sup>, on a aperçu les sols de riches maisons et les hypocaustes de thermes publics (fondations de l'église Sainte-Croix et rue de la Marne) <sup>70</sup>.

L'épigraphie est rare en Armorique, puisque le *CIL* XIII n'y recense que 94 inscriptions lapidaires, dont 44, c'est-à-dire 47 %, proviennent de Nantes <sup>71</sup>. Ce sont en majorité des épitaphes. On y découvre les patronymes d'une trentaine d'hommes et de femmes <sup>72</sup>, probablement des Namnètes puisque leur « nation » n'est pas précisée. En revanche, deux inscriptions lapidaires seulement ont été découvertes, postérieurement à l'édition du *CIL* XIII (*infra*, notes 120 et 121), sur l'autre rive de la Loire, l'une à l'extrémité sud du franchissement, dans le quartier de Pirmil, l'autre, un peu en aval, sur le site de *Ratiatum*-Rezé.

Les inscriptions nantaises mentionnent des corporations de tonneliers (*cuparii*)<sup>73</sup> et d'armateurs, marins et marchands fluviaux sur la Loire (*nau*-

<sup>68.</sup> Outre les éléments de riches *domus* à l'italienne anciennement aperçus à Nantes (jardins proches du musée des Beaux-Arts, par ex.), une colonne à base toscane et fût à cannelures rudentées (diam. 42,2 cm) doit être attribuée à une maison riche à *atrium* et péristyle: Nantes, fondations du rempart, rue de Strasbourg, 1877, musée départemental Dobrée, inv. 877.1.1.

<sup>69.</sup> Imposants éléments monolithes de canal d'aqueduc, jusqu'ici considérés plutôt comme des éléments de caniveau mais avec la trace noirâtre d'un niveau régulier d'écoulement, à feuillures d'emboîtement et traces de couverture scellée par un béton au tuileau, granite,  $\mathbb{I}^e$  ou  $\mathbb{II}^e$  siècle (?), Nantes, rue Garde-Dieu, « dans le centre de la courtine », 1957 : Nantes, musée départemental Dobrée, inv. D 957.1.8 et 9 (dépôt de la Ville de Nantes). Huit éléments ou fragments d'éléments semblables sont également conservés dans le jardin en contrebas du cours Saint-Pierre, contre les vestiges de la muraille romaine, entre la porte Saint-Pierre et la cathédrale. Mais ils pourraient être d'un gabarit supérieur.

<sup>70.</sup> CAG 44, 69, p. 88-89, n° 35-36.

<sup>71.</sup> Parmi les 94 inscriptions armoricaines répertoriées dans le *CIL* XIII, 44 (dont 28 conservées) proviennent du territoire des Namnètes, 5 proviennent du territoire des Osismes (5 %), 6 des Vénètes (6 %), 14 des Coriosolites (15 %) et 25 des Redons (27 %): BENAITEAU, Sophie, *Inscriptions*, 1995, p. 1 et 17. 83 % des inscriptions répertoriées sur le territoire des Namnètes et conservées le sont au musée départemental Dobrée (et dans la galerie basse de l'hôtel de ville de Nantes).

<sup>72.</sup> Sanquer, René, *Loire-Atlantique*, 1978, p. 1-44. L'onomastique des graffites sur céramique n'est pas prise en compte.

<sup>73. [</sup>Numini (?)] Augu[sto deae Miner-]vae et [...] muru[m templi ou fani ou aedis] et a[ram -] ou a[ream -] Decum[v? -] cupari [d(e) s(u0) d(ederunt)] : « Au numen de l'Auguste, à la déesse Minerve et [...], (?) et les tonneliers ont offert de leurs deniers le mur (d'un temple) avec son terrain sacré (ou son autel) » (trad. Nicolas Mathieu). Calcaire. Nantes,

tae Ligerici) <sup>74</sup> qui avaient sans doute leur siège social à Nantes mais aussi un comptoir à Lyon, dans la capitale des Gaules, au confluent du Rhône et de la Saône (*infra*, note 77). Elles citent encore des représentants (administrateurs) des habitants du quartier du port (*actores vicanorum portensium*) <sup>75</sup> qui manifestent l'existence, au II<sup>e</sup> siècle <sup>76</sup>, d'une élite locale capable d'éver-

sous la porte Saint-Pierre, av. 1887. *CIL* XIII, 3104. Milieu du 1<sup>er</sup> siècle-milieu du 1<sup>e</sup> siècle : LE BOHEC, Yann, *L'architecture à Nantes*, p. 236-238. Musée départemental Dobrée, inv. 894.1.1. Les tonneliers constituaient sans doute un « lobby » artisanal indispensable au commerce du vin, du sel, de l'huile, du *garum*, des salaisons et de bien d'autres denrées circulant par les voies maritimes et fluviales. Ils honorent ici la patronne, plutôt de tradition gauloise, des artisans, tonneliers ou « marchands de bouteilles ».

74. Stèle funéraire de Pescicinnus Sabinus, « naute de la Loire », trouvée sous la porte Saint-Pierre : D(is) M(anibus) / et me/mori/ae Pes/sicinni / Sabini / nauta(e) / Ligirici : « Aux dieux mânes et à la mémoire de Pessicinnus Sabinus, les nautes de la Loire », granite, seconde moitié du  $II^e$  siècle, Nantes, sous la porte Saint-Pierre, avant 1887. Nantes, musée départemental Dobrée, inv. 894.1.9. CIL, XIII, 3114. Esp. 3024.

75. Numinib(us) Augustor(um), deo Volkano, M(arcus) Gemel(lius) Secundus et C(aius) Sedat(ius) Florus, actor(es) vicanor(um) porten(sium), tribunal c(u)m locis ex stipe conlata posuerunt: « Aux numina des Augustes, au dieu Vulcain, Marcus Gemellius Secundus et Caius Sedatius Florus, représentants des habitants du port, ont bâti les gradins d'un monument à tribune, grâce à une souscription publique ». Calcaire. 1º siècle. Nantes, dans le rempart, porte Saint-Pierre, av. 1580. CIL XIII, 3106 et suppl. 4, p. 37 = ILS 7051. Nantes, galerie basse de l'hôtel de ville. Cette grande et belle inscription (plaque, L. 144 cm, H. 58 cm) est sans doute la dédicace d'un monument cultuel qui dispose de sièges, de gradins et d'une plate-forme (tribunal) sans doute destinée à recevoir la statue d'une divinité, dont les gradins ou les « places assises » sont désignés comme loci: FINCKER, Myriam, et TASSAUX, Francis, « Les grands sanctuaires « ruraux » d'Aquitaine et le culte impérial », Mélanges de l'École française de Rome, Antiquité (MEFRA), 1992, p. 62, n. 50.

MALIGORNE, Yvan, L'architecture romaine dans l'Ouest de la Gaule, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. Archéologie & Culture, 2006, p. 64-66. MALIGORNE, Yvan, Sanctuaires, 2007, p. 60-61, n. 28-30. LE BOHEC, Yann, L'architecture à Nantes, p. 229 et 231, traduit actores vicanorum portensium par « secrétaires de l'administration du bourg portuaire » et suggère que « M. Gemellius Secundus et C. Sedatius Florus ont fait construire une estrade (tribunal) comportant plusieurs emplacements (loci) pour y installer les statues des dieux (?); et ceux de leurs compatriotes qui partageaient leurs dévotions ont apporté chacun son obole pour cet acte de piété ».

Le « représentant des habitants du port » Sedatius Florus est considéré comme un parent de M. Sedatius Severianus, sénateur et consul originaire de Poitiers, ce qui fait soupçonner l'importance de l'organisation sociale, professionnelle, financière et sans doute cultuelle du *vicus Portensis*: GROAG, Edmund, s.v. Sedatius, RE, II, A1, col. 1006 sq. PICARD, Gilbert-Charles, « Ostie et la Gaule de l'Ouest », MEFRA, 93, 2, 1981, p. 889, n. 25 (remerciements à Yvan Maligorne pour les éléments communiqués). MATHIEU, Nicolas, Territoires de la Loire, 2001, p. 416-417.

Vulcain est le dieu protecteur du port, des nautes, des navires, des négociants, des forgerons et des muletiers. Les *vicani* ne désigneraient pas toute la population du quartier du port mais ses représentants (des mandataires pour une opération édilitaire), organisés socialement et disposant d'une certaine autorité : TARPIN, Michel, « Vici *et* pagi *dans l'Occident romain* », coll. de l'Éc. fr. de Rome 299, 2002, p. 278. Les *actores vicanorum* du *Portus Namnetum* seraient un collège de *vicani* informellement chargés de représenter les intérêts du quartier portuaire ou « les secrétaires de l'administration du bourg » : LE BOHEC, Yann, *L'architecture à Nantes*, 2006, p. 229.

76. Yvan Maligorne date postérieurement au milieu du  $11^{\rm e}$  siècle l'inscription *CIL* XIII, 3106 : Maligorne, Yvan, *Sanctuaires*, 2007, p. 56, n.6.

gétisme à Nantes, le Portus Namnetum du IIIe siècle. L'inscription de Lyon (AE, 1976, 436, supra, note 33) évoque un Namnète sans doute évergète à Lyon. Cependant, si l'épigraphie nantaise nous donne plusieurs informations sur l'importance du développement et de l'organisation économique et sociale de Nantes, notamment autour du fleuve, la seule inscription qui atteste clairement le rôle d'un puissant notable armoricain en lien avec la Loire concerne non pas un Namnète, mais un Vénète. En effet, l'épigraphie lyonnaise a livré une inscription gravée en l'honneur de L. Tauricius Florens par le consilium Galliae en reconnaissance de sa bonne gestion. Ce Vénète était le patron du collège lyonnais des nautes de la Saône et de la Loire, également trésorier (« agrégé ») de la Caisse des Gaules au sanctuaire fédéral du Confluent, à Lugdunum-Lyon 77. Ce personnage entreprenant s'était enrichi et, citoyen romain, occupait de très honorables mais coûteuses fonctions religieuses, administratives et sociales. Cette inscription aujourd'hui perdue évoquait aussi l'organisation de corporations associant des armateurs et des négociants de la Loire et de la Saône et l'expatriation d'un Armoricain pour des raisons principalement commerciales mais sans doute aussi politiques et honorifiques. Elle montrait, enfin, l'importance économique d'un Vénète et témoignait, au moins ponctuellement, d'une permanence, durant la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle, de la prééminence économique des Vénètes sur les Namnètes, dans la tradition de ce que rapporte César deux siècles plus tôt, et de ce que suggère l'observation des monnayages armoricains durant l'indépendance.

Une dédicace à Mars Mullo, qui était peut-être le dieu principal de la cité <sup>78</sup>, une statuette de culte de déesse-mère (ou Abondance-Cérès?) à

<sup>77.</sup> L. Tauricio / Florenti Taurici / Tauriciani filio / Veneto / allecto ark(ae) Gall(iarum), / patron(i) nautar(um) Araricorum et Ligericor(um), item Arecar[i]orum et Condeatium, / tres provinc(iae) Galliae: « A L. Tauricius Florens, fils de Tauricius Tauricianus, Vénète, agrégé à la Caisse des Gaules, patron des nautes de la Saône et de la Loire, de même de (rivière ou lieu indéterminé) et de (rivière ou lieu indéterminé), les Trois Gaules. » (trad. Nicolas Mathieu), CIL XIII, 1709, à Lyon (perdue). MATHIEU, Nicolas, Territoires de la Loire, 2001. p. 415-416 et 418-420.

<sup>78. [</sup>A]ug(usto) Marti M[ull]oni signum [cu]m suo templo [et?] ornamentis omnib(us) (hedera) suo et Toutil[l]ae filiae nomine Agedovirus Mo[r]ici fil(ius) (hedera) v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) : « À l'Auguste, à Mars Mullo, Agedovirus, fils de Moricus, a élevé une (ou la) statue (du dieu) avec son temple et tous ses ornements, en son nom et au nom de sa fille Toutilla. Il s'est acquitté de son vœu de bon cœur et à juste titre » (trad. Nicolas Mathieu). Cet aristocrate gaulois, au nom latinisé mais qui porte encore la trace de son origine celte, est assez riche pour offrir une statue ainsi que son temple ou la chapelle qui l'abrite, ou l'aire sacrée nécessaire, et ses ornements. Calcaire. Entre le milieu du 1er siècle et le milieu du 11e siècle (LE BOHEC, Yann, L'architecture à Nantes, p. 234-236). Nantes, sous le transept nord de la cathédrale Saint-Pierre Saint-Paul, av. 1838. CIL XIII, 3101, musée départemental Dobrée, inv. 862.7.1. Cette inscription retaillée serait la base d'une statue offerte à Mars Mullo en accomplissement d'un vœu : BÉRARD, François, « Mars Mullo: un Mars des cités occidentales de la province de Lyonnaise », dans Mars en Occident, actes du colloque international « Autour d'Allonnes (Sarthe), les sanctuaires de Mars en Occident », Le Mans, Université du Maine, 4-5-6 juin 2003, édité par Brouquier-Reddé, Véronique, et collab., Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006, p. 23-24 et 26 : Mars Mullo pourrait être, à Nantes, une divinité de pagus ou une divinité municipale, peut-être

corne d'abondance <sup>79</sup> et une figurine de Vénus anadyomène fragmentaire (ex-voto) <sup>80</sup> ont été trouvées sous le transept nord et le choeur de l'actuelle cathédrale Saint-Pierre Saint-Paul. Une dédicace à Minerve (*CIL* XIII, 3104, *supra*, note 73) provient également du site : elle a été recueillie dans les fondations de la porte Saint-Pierre, porte médiévale aménagée tout près de la cathédrale, sur les fondations d'une porte de l'enceinte du Bas-Empire. Ces découvertes manifestent le caractère sacré du lieu qui devait rassembler des sanctuaires ou des édicules dédiés à plusieurs divinités indigènes et de tradition gréco-romaine avant l'implantation de l'église majeure des Nantais. Sans doute, faut-il y situer le sanctuaire poliade des Namnètes, dominant la ville et visible depuis la Loire et l'Erdre.

Les inscriptions du II<sup>e</sup> siècle mentionnant des notables, une organisation sociale et un évergétisme associés au port pourraient aussi marquer qu'à cette époque, Nantes s'impose économiquement à l'ensemble de l'estuaire. C'est aux fonctions administratives de chef-lieu de cité autant qu'à sa puissance économique que Nantes doit de se voir protéger et embellir d'une muraille à la fin du III<sup>e</sup> et au début du IV<sup>e</sup> siècle.

L'épigraphie nantaise mentionne une dédicace à Tibère (douteuse, il est vrai) 81, deux autres à Claude, également incertaines car perdues 82, une de

même la divinité principale, poliade, de la cité. Un temple circulaire important lui était dédié sur le sommet d'une colline aux Provenchères, en Athée (Mayenne), dans le secteur namnète des mines d'or du Craonnais : Maligorne, Yvan, *L'architecture*, 2006, p. 55-56. Sur Mars Mullo, voir également Van Andringa, William, *La religion en Gaule romaine, Piété et politique (F-IIIe siècle apr. J.-C.)*, Paris, Errance, 2002, p. 141-143.

79. Statuette de culte, acéphale (calcaire, H. cons. 57 cm, l. 32 cm, ép. 35 cm), ronde bosse, décapitée pour être désacralisée avant enfouissement : *Esp.* 3018. Nantes, fouille du chœur de la cathédrale, 1849, musée départemental Dobrée, inv. 862.7.2.

80. Fragment inférieur de la valve antérieure d'une figurine de Vénus anadyomène, terre blanche de l'Allier, II<sup>e</sup> siècle, recueilli par Fortuné Parenteau (premier conservateur du musée départemental d'Archéologie) dans les fouilles du choeur de la cathédrale, donné à Pitre de Lisle du Dreneuc (second conservateur, 1857), vendu au marquis Pierre-Auguste de Montaigu par l'intermédiaire de Gustave Paille (1903), puis à Claude Dommée (1964). Nantes, musée départemental Dobrée, inv. 993.4.202. Don de Paulette Dommée, 1993.

81. *Tib(erio) Cl(audio) Caes[ari A]ug(usti), Germ(anici), p(atri) p(atriae,) [tr(ibunicia) p(otestate)?], imp(eratori), p(ontifici), c[o(n)s(uli)?], s(ua) p(ecunia) cura[vit]:* « A Tibère Claude César, Auguste, Germanique, Père de la Patrie (?), « *imperator* », pontife (?), consul (?), a fait édifier (ce monument) à ses frais » (trad. Nicolas Mathieu). Entre 15 et 37. Original en granite. Nantes, dans le rempart, porte Saint-Pierre (?), av. 1760. Bloc réputé remployé en 1790 dans les fondations de la colonne Louis XVI. Lecture sans doute fautive ou inscription fausse : Tibère a refusé le titre de Père de la Patrie. *CIL* XIII, 3109.

82. [Tib(erius)] Nero Cl(audius) Cae(sar) Aug(ustus) Germ(anicus) p(ater) p(atriae) p(ontifex) m(aximus): « (Tiberius) Néro Claude César, Auguste, Germanique, Père de la Patrie, pontife suprême » (trad. Nicolas Mathieu). Entre 42 et 54. Original en granite. Nantes, av. 1760. Bloc réputé remployé en 1790 dans les fondations de la colonne Louis XVI. Lecture sans doute fautive ou inscription fausse. CIL XIII, 3110.

[Tib(erius) N]ero Claudius Caes(ar) Aug(ustus) [...]: « (Tiberius) Néro Claude César, Auguste (—) » (trad. Nicolas Mathieu). Entre 42 et 54. Original en granite. Nantes, long-temps conservée « au pied de la caponnière du château du côté de la Loire », av. 1790. Bloc réputé remployé en 1790 dans les fondations de la colonne Louis XVI et aujourd'hui perdu. Inscription peut-être fausse. CIL XIII, 3111.

Trajan 83 et des monuments publics : un temple de Mars Mullo 84, une tribune dédiée par les représentants des habitants du port à Vulcain, protecteur des navires, des ports et de leurs artisans (CIL XIII, 3106, supra, note 75), un portique entourant une place également dédiés à Vulcain et concédés aux habitants du ports 85, mais les traces archéologiques de tous ces monuments publics restent, aujourd'hui encore, très ténues : outre quelques fragments de grandes corniches « non canoniques » très ornées et de frise d'armes attribuables à l'époque sévérienne 86 et dont on ne peut exclure qu'elles aient appartenu à de grands mausolées, on ne conserve du décor monumental du *Portus Namnetum*, chef-lieu probable de la *civitas Namnetum*, qu'un seul grand chapiteau corinthien en calcaire 87. L'inachèvement de ce chapiteau manifeste d'ailleurs l'interruption brutale d'un programme architectural ambitieux durant la première moitié du IIe siècle et sa découverte dans le rempart, le remploi des matériaux moins d'un siècle et demi après leur mise en oeuvre. La localisation des découvertes suggère de situer les temples de Vulcain, de Mars Mullo et de Minerve associés au culte impérial, et d'une déesse-mère-Abondance-Cérès, près de l'angle est-nord-est du rempart du Bas-Empire (sous l'actuelle cathédrale Saint-Pierre Saint-Paul) ou tout à côté,

<sup>83.</sup> Imp(erator) Cae(sar) Nerva Traian(us) Aug(ustus) Germ(anicus) Pon(tifex) M(aximus): « L'empereur César Nerva Trajan, Auguste, Germanique, pontife suprême ». Calcaire. Nantes, rue du Moulin, 1805. CIL XIII, 3112. Nantes, galerie basse de l'hôtel de ville. Entre le 28 janvier 98 et l'automne 102: Le Bohec, Yann, L'architecture à Nantes, p. 239-240: « L'inscription a sans doute été rédigée au nominatif... L'empereur ou plutôt son légat impérial propréteur, a fait faire quelque chose dans la ville de Nantes. Quelle qu'ait été la nature de cette action, le texte se place sans doute à l'apogée de la cité, dans une période de prospérité... »

<sup>84.</sup> CIL XIII, 3101, supra, n. 77.

<sup>85. [</sup>Numini] Aug(usti) (ou [Numinibus] Aug(ustorum)), de[o] Vo[lkano], porticum c[um] cam[po] [co]nsacrat[am, F]l(avius) Marti[nus] [...]ucce[ius] Genialis vica[n]is porten[s]ib(us) conces(serunt): « Au numen de l'Auguste (ou « aux numina des Augustes »), au dieu Vulcain, (?) Flavius Martinus et (?) Lucceius Genialis ont concédé aux habitants du port un portique consacré avec une place (ou ses voûtes) ». Calcaire (plaque, L. 109 cm, H. 54 cm). II<sup>e</sup> siècle. Nantes, dans le rempart, porte Saint-Pierre, 1805. CIL XIII, 3107. Nantes, galerie de l'hôtel de ville. Yvan Maligorne y voit la référence à un tri- ou quadriportique découvert (que l'on pourrait comparer aux Piliers de Tutelle de Burdigala) : MALIGORNE, Yvan, Sanctuaires, p. 56 et 60-61. Le Bohec, Yann, L'architecture à Nantes, p. 231-234 : « deux personnages, sans doute des notables locaux, ont offert une place publique bordée d'un portique pour leurs divinités favorites », « un vaste sanctuaire, où régnait un Vulcain celtique, associé au culte impérial » (p. 240). Nicolas MATHIEU traduit par « place d'exercice » (Territoires de la Loire, 2001, p. 416). Voir aussi le quadriportique du sanctuaire de Mars Mullo d'Allonnes: Cormer, Sébastien, « L'architecture d'applique du quadriportique du sanctuaire de Mars Mullo (Allonnes, Sarthe) », dans Brouquet-Reddé, Véronique, Mars en Occident, p. 305-311.

<sup>86.</sup> Nantes, musée départemental Dobrée, inv. 894.11.1 et D 991.1.1, dallage de la porte Saint-Pierre, fin  $\Pi^e$ , début  $\Pi^e$  siècle (Y. Maligorne). Inv. 849.1.1, 2 et 3 (mur d'enceinte, quai de la Loire le long de la cour du Bouffay).

<sup>87.</sup> Nantes, musée départemental Dobrée, inv. 876.10.1, dans le rempart, rue de Strasbourg, première moitié du  $\mathbb{I}^e$  siècle (Yvan Maligorne); chapiteau inachevé. Pour Dominique Tardy, les proportions de ce chapiteau suggèrent une colonne de 5 m à 5,50 m de hauteur, propre à provenir d'un édifice public (temple?).

à proximité de la porte Saint-Pierre, la porte orientale vers *Juliomagus*-Angers, c'est-à-dire sur la plus haute éminence du coeur de la ville antique et de la cité remparée (Figure 12)<sup>88</sup>. La concentration à Nantes de près de la moitié des inscriptions armoricaines et la présence de vestiges de grands monuments, notamment funéraires <sup>89</sup>, manifestent la prééminence administrative, politique et religieuse du site de Nantes sur les agglomérations voisines dès le II<sup>e</sup> siècle, sans doute dans la continuité de l'organisation administrative julio-claudienne, même si l'on n'en a pas encore la preuve archéologique.

Durant le dernier quart du  $\mathrm{III}^e$  siècle et, sans doute, au début du  $\mathrm{IV}^e$  siècle  $^{90}$ , Nantes s'entoure en effet de la seule enceinte romaine de la Basse-Loire, longue d'environ  $1\,675\,\mathrm{m}$ : la ville s'enferme dans un castrum de 18 à  $20\,\mathrm{ha}$  enserré entre la rive mouvante du bras nord de la Loire (Seil de Mauves) et l'embouchure de la très large et marécageuse vallée de l'Erdre, soumise aussi aux fluctuations des marées. Contrairement à ce que l'on constate dans d'autres villes gallo-romaines où la documentation est plus abondante, l'archéologie suggère aujourd'hui, très paradoxalement, que la ville ouverte de Nantes au Haut-Empire n'a jamais été plus étendue que la ville remparée du  $\mathrm{IV}^e$  siècle  $^{91}$ . Il est vrai que l'exploration archéologique de

<sup>88.</sup> Van Andringa, William, Religion, 2002, p. 79 : « On sait que, dans la religion romaine, les temples de Vénus, Vulcain et Mars devaient normalement figurer à l'extérieur de l'enceinte. » 89. Stèle monumentale à l'amazonomachie : Esp. 3010 et 3023, seconde moitié du ler s. ou, plutôt, IIe siècle (Yvan Maligorne), Nantes, musée départemental Dobrée, inv. 849.1.1 à 4. Maligorne, Yvan, L'Architecture, 2006, p. 98-103.

Épitaphe du mausolée ou de la tombe monumentale de Decimina et de sa famille, dédiée sous l'ascia: [...] lus annum agens [— sibi et] / [...a]e Deciminae con[iugi eius] / [posterioris]q(ue) eorum viv(u)s fe[cit et] / [sub as]cia dedicavi[t]: « [—]lus agissant pendant un an, a construit (ce monument) de son vivant, pour lui et pour [?] Decimina, son épouse, et pour leurs descendants, et l'a dédié (feuille de lierre) sous l'ascia », II° siècle, granite, 255 cm, Nantes, fondations du rempart, rue Saint-Jean, 1858, Nantes, musée départemental Dobrée, inv. 858.16.1. CIL, XIII, 3116, MALIGORNE, Yvan, L'Architecture, 2006, p. 98-99 « intégrée à une structure en opus quadratum, la pierre provient probablement du socle d'une tombe monumentale du II° siècle. »

Trois (?) sphinges funéraires ailées: deux, dont une aurait été perdue, trouvées 7 rue du roi Albert, dans les fondations de l'ancienne tour du Trépied (*ibidem*, inv. 849.5.1, H. cons. 61 cm, L. 60 cm, ép. 31 cm) et une seule (et non deux) à l'angle de la rue Garde-Dieu et de la rue de Strasbourg, dans les fondations d'une tour d'enceinte (*ibid.*, 876.10.2 et 3, acéphale, calcaire, H. cons. 39 cm, L. cons. 49 cm, ép. 28 cm, en deux fragments, récemment restaurée): Maligorne, Yvan, *L'Architecture*, 2006, p. 102-103.

<sup>90.</sup> Une dédicace à Constance-Chlore (293-305), aujourd'hui disparue, aurait été trouvée à Nantes dans des déblais, rue du Moulin, en 1805, sans doute dans les fondations de l'enceinte antique (*CIL* XIII, 3113). Louis Maurin attribue aux « empereurs gaulois » la décision de fortifier les villes importantes du Sud-Ouest, objet de son étude, et propose que ces gigantesques travaux de fortification se soient déroulés à partir de 270 : MAURIN, Louis, *Villes*, 1992, p. 388-389.

<sup>91.</sup> La ville ouverte du Haut-Empire « ne semble pas avoir dépassé les limites de la future enceinte du Bas-Empire, soit une surface de 18 ha... » (AUBIN, Gérard, Loire-Atlantique, 1984, p. 96), contre quelque 40 à 50 ha constatés à Rezé, qui restera sans protection, voire 100 ha, selon Lionel Pirault, si l'on prenait en compte les zones viabilisées mais non construites, zones d'occupation « extensive », peu denses et lacunaires, comme aux Bourderies. *Infra*, note 115.

Nantes a toujours été très modeste et que les occasions de mieux connaître l'antiquité de la ville ne sont pas toujours saisies ou restent inédites. En outre, les traces excentrées d'habitat gallo-romain, comme à Saint-Donatien ou à l'Eraudière, par exemple, ont été jusqu'ici considérées comme les vestiges de *villae* <sup>92</sup> et la situation des nécropoles qui, traditionnellement, marquent la périphérie de la ville, est, à Nantes, bien mal connue<sup>93</sup>.

Nantes remparée occupait le triple de la surface de *Darioritum*-Vannes (enceinte de 980 m et 5.5 ha), et le double des castra d'Angers (1200 m et 9 ha, site désormais avéré d'un oppidum gaulois) et du Mans (1300 m et 9 ha) 94. À titre de comparaison, les 90 ha de la ville ouverte de Rennes 95 sont réduits à un castrum de 10 ha au IVe siècle, les 180 ha de Poitiers deviennent un castrum de 32 ou 43 ha, les 160 à 170 ha de Bordeaux deviennent 32 ha, port fortifié inclus : le rapport de réduction entre la surface de la ville ouverte (Haut-Empire) et celle de la ville fermée (Bas-Empire) se situe entre 5 et 6 pour Bordeaux, Poitiers, Saintes et Angoulême, 9 pour Rennes, et jusqu'à plus de 14 pour Périgueux 96! L'appréciation actuelle de la surface de l'agglomération antique de Nantes au Haut-Empire est donc particulièrement invraisemblable au regard de la surface de son castrum, d'autant que le rempart de Nantes est du type 1 de Louis Maurin 97, c'est-à-dire une puissante et massive courtine de 3,80 m à 4,95 m d'épaisseur 98, bien fondée sur des blocs de grand appareil provenant de la destruction de monuments publics, religieux et funéraires désaffectés. Ses hauts parements de moellons chaînés de cordons de briques en faisaient un monument puissant et de belle apparence mais ses capacités défensives étaient tout à fait réelles. Les murailles urbaines du Bas-Empire avaient naturellement une fonction défensive, destinée à protéger un site important pour l'organisation administrative et l'activité économique du territoire, mais cet élément majeur de la parure monumentale de la ville affirmait le prestige de celle-ci et sa promotion politique, en rassemblant la population urbaine autour des lieux du pouvoir et des moyens de l'administration 99.

<sup>92.</sup> CAG 44, p. 91.

<sup>93.</sup> Provost, Michel, Val de Loire, 1993, p. 307, fig. 135.

<sup>94.</sup> Alet 1 800 m et 14 ha, Rennes 1 200 m et 10 ha, Rouen 2 300 m et 25 ha, Poitiers 2 600 m et 32 ou 43 ha (pour une ville ouverte de 180 ha), Bourges 2 100 m et 26 ha, Saintes 1 550 m et 16 ha, Angoulême 2 280 m et 25 ha, Bordeaux, 2 350 m et 32,4 ha (à comparer aux 160 à 170 ha de la *Burdigala* ouverte): GUILLEUX, Joseph, *L'enceinte gallo-romaine du Mans*, thèse de l'Université du Mans, 1998, p. 74-75 (= *Le Mans : l'enceinte romaine*, Saint-Jean-d'Angély, Bordessoules, 2000). Pour comparaison, le camp permanent d'une légion (5 000 hommes env.) avait une superficie de 17 à 28 ha : Le BOHEC, Yann, *L'armée romaine*, 1989, p. 171.

<sup>95.</sup> Aubin, Gérard, Loire-Atlantique, 1984, p. 76.

<sup>96.</sup> Barraud, Dany  $\it et al.$ , « Origine et développement topographique des agglomérations : Agen, Angoulême, Bordeaux, Périgueux, Poitiers, Saintes », dans Maurin, Louis (dir.),  $\it Villes$ , 1992, p. 208.

<sup>97.</sup> Ibidem, p. 368.

 $<sup>98.\</sup> CAG\ 44,\ p.\ 94.\ Observation$  de Lionel Pirault (INRAP) dans les fouilles de l'îlot Lambert, janvier 2008.

<sup>99.</sup> MAURIN, Louis, Villes, 1992, p. 365-389, n. 34. GARMY, Pierre, et MAURIN, Louis, Enceintes romaines d'Aquitaine, DAF 53, 1996, p. 191-193.

L'analyse géomorphologique du fleuve montre que la Loire (son bras nord, de Mauves) venait encore lécher au Haut-Empire le rempart sud du *castrum* comme, naguère encore, le château des ducs de Bretagne <sup>100</sup>: peut-on envisager l'espace nécessaire au développement d'un *vicus Portensis*, un quartier du port, à l'emplacement de l'étroit port Maillard ou sur les berges vaseuses de l'Erdre <sup>101</sup>? Des grèves d'échouage, inondables, ont sans doute servi de port d'opportunité, sur les rives de la Loire et de l'Erdre et au long des modestes étiers de ruisseaux comme la Chézine. Mais ne faut-il pas, plutôt, chercher sur la rive gauche du fleuve les surfaces « manquantes » de la capitale des Namnètes au Haut-Empire, et sa part la plus industrieuse? Ce pourrait être de part et d'autre du rocher de Pirmil <sup>102</sup>, aboutissement sud du franchissement de la Loire, ou bien, plus à l'est, en amont, à Saint-Sébastien-sur-Loire dont on sait peu de chose hormis la présence probable d'une *villa*? Mais ne serait-ce pas plus sûrement à Rezé, à l'ouest, légèrement en aval de Nantes et de la ligne de franchissement du fleuve?

Il faut observer que l'on ne sait que fort peu de chose de l'occupation antique du bec rocheux de Pirmil, à l'ouest de l'embouchure de la Sèvre, point stratégique pour Nantes à toutes époques puisque s'y croisent toutes les voies qui vont vers l'ouest, le nord, l'est, le sud-est et le sud. On ne sait rien de l'utilisation portuaire éventuelle de l'étier de la Sèvre nantaise, rectifié plus en amont, peut-être à partir de 1750, par colmatage du Seil, fermé par une digue de chemin de fer en 1850 et repoussé contre Pirmil 103, ni de sa

<sup>100.</sup> Le Seil de Mauves coulait le long de la rive nord, devant Nantes, mais à l'amont, son cours changeant et son ensablement l'ont rendu inutilisable pour la navigation, ce qui conduisit l'évêque Félix, au vre siècle, pour conserver à Nantes son accès navigable, à faire creuser une dérivation du fleuve, le canal portant son nom. Dubuisson-Aubenay, *La Bretagne*, 2006, p. 522-523 et n. 73 et 75, p. 744-747. Durand, Robert, « Félix de Nantes (549-582) ou les évêques au pouvoir », dans Croix, Alain (coord.), *Nantes dans l'histoire de la France*, 2001, p. 26-27.

<sup>101.</sup> Qu'en était-il vraiment de l'espace, modeste, compris entre le pied du rempart ouest et la rive est de l'Erdre, étier tranquille mais très marécageux et soumis à la marée, et comment expliquer, sinon peut-être par l'emplacement d'un port, à la fin du IIIe siècle, le décrochement de la muraille au sud-est? L'observation archéologique de ces zones fut-elle suffisante pour écarter l'éventuelle présence de portes avec, notamment, le départ d'une voie longeant la Loire vers Doulon? Où aboutissait la ligne de franchissement de la Loire et où se trouvait la porte de la ville remparée vers le fleuve, aboutissement du franchissement? L'axe de la ligne de pont semble aboutir sur la grève contrainte entre le cours de l'Erdre et le parement extérieur, exposé à l'ouest, de la muraille romaine, légèrement en aval du *castrum*...

<sup>102.</sup> Sur l'actuelle rive gauche de la Sèvre (son ancienne rive droite lorsque son étier, le Seil, longeait la Loire vers l'aval), à l'Ouest, au Port au Blé, ont été signalés quelques murs gallo-romains, des monnaies et de la céramique : Maître, Léon, *Géographie historique et descriptive de la Loire-Inférieure*, Il, *Les villes disparues de Pictons*, 1895, p. 3 et 44 : dans les fondations du pont, poteries, meules, monnaies, puis « *les substructions qui paraissaient indiquer le séjour des bateaux et les vestiges d'un quai* » (*Bull. Soc. Arch. de Nantes et de la Loire-Inf.*, III, p. 9, séance du 3 mars 1857. Maître, Léon, « Questions de géographie ancienne, Rezé, la ville romaine et les ruines païennes », dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, X, 4, 1895, p. 527-549 et/ou XI, 1, 1895, p. 27-61 (non vu).

<sup>103.</sup> Voir le *Plan de Nantes* par Nicolas de Fer, 1756 (*infra* Figure 12). Sur le *Plan Carte géométrique de la rivière de Loire* de Bonvoux, 1766 (Nantes, Archives municipales), la Sèvre

rive occidentale jusqu'au Port au Blé. Faute d'autres indices d'occupation antique, on n'explique pas autrement que par la géomorphologie et l'hydrographie le fait que le site de Rezé, depuis Saint-Lupien jusqu'à la Jaguère et peut-être même jusqu'à Bouguenais (Le Bois-Chabot, Les Couëts), ait été préféré à la partie orientale de la rive sud du Seil de Rezé, entre Saint-Lupien et le franchissement de la Sèvre <sup>104</sup>, zone qui donnait accès, par Pirmil, à *Condevincum/Portus Namnetum* <sup>105</sup>.

#### Rezé antique

Si l'on ne connaît quasiment rien de Nantes, le chef-lieu présumé des Namnètes à l'époque d'Argiotalus, sous Auguste et Tibère, l'archéologie montre l'existence, dès 10-5 av. J.-C., à *Ratiatum*-Rezé, d'une agglomération portuaire structurée le long du fleuve, sur la rive gauche de la Loire, légèrement en aval de Nantes, au débouché du franchissement de la Loire facilité par les nombreuses et parfois éphémères îles de « l'archipel nantais » (Figure 12).

nantaise se sépare, au Pont-Rousseau, en deux bras qui enserrent l'île des Chevaliers (formée de plusieurs îles) : le bras nord débouche directement sur la Loire (bras de Pirmil) tandis que le bras ouest, le Seil de Rezé, y est nommé « Sac de Rezé ». Dubuisson-Aubenay, *La Bretagne*, 2006, p. 711.

104. Plus qu'un ancien bras de la Loire, le Seil de Rezé pourrait être l'ancienne embouchure de la Sèvre nantaise, rectifiée (d'abord naturellement?) au XVIII<sup>e</sup> et au XIX<sup>e</sup> siècle : Dubuisson-Aubenay, *La Bretagne*, 2006, p. 511, n. 3. Sur les plans anciens (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle), le bec du rocher de Pirmil est prolongé d'une langue de terre qui tantôt s'effile vers l'aval, parallèle à l'île des Chevaliers, et limite le Seil au nord, tantôt disparaît, au gré de l'évolution du fleuve et de la force des marées, voire du bras nord de l'embouchure de la Sèvre, accrue par le colmatage du Seil, son bras ouest.

105. Le passage de Pirmil, lieu de péages, fut longtemps protégé militairement par la grosse tour médiévale de Pirmil complétée du château Bouchard, petite forteresse édifiée en 1397 par le duc Jean IV après le traité de Guérande (1365), et, spirituellement, par un établissement religieux : le prieuré de la Madeleine a été fondé par le duc Conan III en 1119, sur une île de Loire (actuellement à l'angle des actuelles chaussées de la Madeleine et du quai Magellan), sur la paroisse de Saint-Sébastien d'Aignes, et une aumônerie a été fondée en 1362 par Charles de Blois et Jeanne de Penthièvre pour le service des pèlerins de Saint-Jacques : ces fondations religieuses n'auraient-elles pas succédé à un sanctuaire dédié à Mars Mullo « à l'extérieur de l'enceinte », le long de la voie de Poitiers? (Voir CIL XIII, 3101, supra, note 78, et cf. Van Andringa, supra, note 88). Le prieuré bénédictin de la Madeleine et l'église romane Saint-Jacques de Pirmil appartenaient aux bénéfices de l'abbaye de Toussaints d'Angers, mais ce site stratégique important pour la défense de Nantes, qui entoure l'atterrissement sud de la ligne des ponts, en « sud-Loire », jadis en pays théoriquement picton, constitue l'unique paroisse et l'unique quartier de Nantes outre-Loire et fait encore aujourd'hui partie de la commune de Nantes. Cependant, ce rattachement n'est pas le souvenir d'une situation antique car le territoire de Nantes se limitait au sud par l'île de la Madeleine, au milieu du cours du fleuve, et l'extension de l'emprise de Nantes sur la rive sud du fleuve ne date que du xiv<sup>e</sup> siècle par délégation du pouvoir ducal aux bourgeois de Nantes chargés de l'entretien des ponts, concrétisée, seulement sous la Révolution française, par l'annexion du quartier de Pirmil par la commune de Nantes (communication de Jean-François Caraës, Archives départementales de Loire-Atlantique).

À part quelques bifaces paléolithiques près de Pirmil, à l'extrémité sud de la zone de franchissement de la Loire, quelques silex taillés et un tranchant de hache polie néolithique provenant du terrain Ordronneau 106, on n'a encore guère trouvé de traces d'occupation protohistorique à Rezé 107. Dans le fleuve et ses îles, le même gisement d'armes du Chalcolithique, de l'âge du Bronze et du début du Hallstatt est commun au site de Nantes Pour évoquer les échanges les plus anciens, tout au plus peut-on citer l'exceptionnel dépôt des haches plates du Bronze ancien et la grande pointe de Palmela, plus ancienne et sans doute importée de Lusitanie dès le Chalcolithique 108, trouvées dans la Loire devant l'ancienne île rocheuse de Trentemoult 109, en léger décalage aval par rapport à Nantes, une zone aujourd'hui colmatée et devenue un quartier de Rezé.

Depuis plusieurs décennies, les fouilles de Rezé ont établi l'existence, dès l'époque augustéenne, vers 10-5 av. J.-C., le long de la rive sud (gauche) du Seil, d'une agglomération orientée vers le fleuve et l'étier de la Sèvre, avec voierie et habitat « léger » en terre et en bois, et l'instauration postérieure d'un urbanisme à plan orthonormé, peut-être dès Tibère (vers 25-30 selon Lionel Pirault), du moins sous le règne de Claude <sup>110</sup>, avec voierie et assainissement. Le recensement par David Guitton, en 2001, des estampilles de potier sur céramiques sigillées italiques et « assimilées » (ateliers précoces de la vallée du Rhône) a permis de préciser la date de

<sup>106.</sup> Aubin Gérard et collab., Plan archéologique de Rezé, 1982, p. 8.

<sup>107.</sup> Ibidem, p. 8 : « de menus tessons de poterie noire à décor géométrique apparentée à la céramique du Premier Âge du Fer ».

<sup>108.</sup> Neuf haches auraient été draguées au même endroit, en 1923, devant Trentemoult, dont huit sont conservées au musée départemental Dobrée (inv. 924.4.1 à 8). Pointe de Palmela : musée départemental Dobrée, inv. 924.4.9.

<sup>109.</sup> Habitée à l'époque romaine (*CAG 44*, p. 61.) et fondée sur un point rocheux, l'île de Trentemoult était située entre le bras actuel de Pirmil, au nord, et celui, disparu, du Seil de Rezé, au sud, également exutoire ouest de la Sèvre nantaise jusqu'à l'installation de la digue de Pont-Rousseau et de la voie du Chemin de fer de l'État (voir ci-dessous, note 123). On ignore tout d'une occupation antique de la plupart des anciennes îles de la Loire aujourd'hui physiquement unifiées par les comblements des bras de la Loire, et symboliquement rassemblées désormais sous le « néotoponyme » unique d'île de Nantes, qui occulte l'histoire de cet archipel nantais. Les grands travaux d'aménagement qui y sont prévus nécessiteront une grande vigilance pour ne pas détruire les traces ténues mais uniques de l'établissement viking de l'île de Bièce, siège d'une « principauté » de quelques décennies qui aurait pu donner naissance à une autre « normandie », avec chancellerie et chantier naval. Déjà! Une trentaine d'armes scandinaves et carolingiennes en fer, dont plusieurs rehaussées d'argent et de cuivre, y ont été trouvées en 1926, qui font que Nantes expose la première collection viking de France (musée départemental Dobrée).

<sup>110.</sup> PIRAULT, Lionel, « Recherches récentes sur l'origine de l'urbanisme de la ville antique de *Ratiatum* (Rezé) », *Bull. Soc. Arch. et Hist. de Nantes et de la Loire-Atlantique*, 136, 2001, p. 73-76, et 81. GUITTON, David, « Importation des sigillées italiques et de tradition italique à Rezé (Loire-Atlantique) à travers l'étude des marques de potiers », dans *Actes du Congrès de Lille-Bavay, 24-27 mai 2001*, Société française d'étude de la Céramique antique en Gaule (SFECAG), Marseille, 2001, p. 319. Lionel Pirault estime que vers 25-30, la surface viabilisée de la ville serait passée d'environ 10 ha à environ 50 ha. Pour Nicolas Rouzeau, la date de cette importante évolution serait postérieure, vers 40-50.

cette première implantation connue : 37 marques de potiers italiques ou de tradition italique y avaient été trouvées (contre deux à Nantes), dont 7 d'Arezzo, 1 d'Italie centrale (atelier non localisé), 1 de Pouzzoles, 19 de Pise, 8 de Lyon (dont 5 de La Muette). Les timbres caractéristiques de la première phase des importations italiques, antérieurs à 25 av. J.-C., sont absents de Rezé mais 4 timbres arétins de la seconde phase, vers 15 av. J.-C., y ont été trouvés 111, ainsi que 33 timbres relevant de la troisième phase, entre 10 av. J.-C. et 15 apr. J.-C., avant la « généralisation », en Italie, des timbres in planta pedis, soit 89,2 % des marques italiques recensées à Rezé: 19 sont des produits de la firme de Cn. Ateius dans sa phase de production à Pise, et 3, des ateiana, décrites comme « manifestement lyonnaises », voire viennoises, qui semblent avoir été diffusées en Gaule à partir de 5 av. J.-C. 112. 9 marques (27 % de l'ensemble) proviennent de l'essaimage des ateliers italiques à Lyon (dont 6 à La Muette) et sont datables de 12 à 5 av. J.-C. (*ibid.*, p. 322-323). Ainsi, David Guitton met-il en évidence la prééminence précoce de la voie commerciale rhodano-ligérienne, par la Lyonnaise, sur l'axe aquitain de l'isthme Gaulois, par les vallées de l'Aude et de la Garonne et le seuil de Naurouze, pour la diffusion des sigillées italiques vers Rezé et l'Armorique avant que Nantes et Rezé, une génération au moins plus tard, ne s'approvisionnent préférentiellement auprès des ateliers de sigillée du Sud et du Centre de la Gaule, puis du Centre-Ouest et du Nord-Est. Cette évolution fondamentale des courants commerciaux – les nouveaux ateliers gallo-romains assurant désormais le plus clair de l'approvisionnement de la Gaule en céramique « de table » - explique l'absence, dans l'Ouest, des timbres in planta pedis postérieurs à 15 de notre ère.

Durant la première moitié du II<sup>e</sup> siècle, pourtant, *Ratiatum*-Rezé était, pour Ptolémée, l'une des deux villes des Pictons et, il faut le remarquer, la première nommée <sup>113</sup>! C'est sans doute aussi, durant la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle, l'agglomération désignée sous l'expression de *Civitas Ratiatica* par le Concile d'Orléans en 511, et de *vicus Ratiatensis* par Grégoire de Tours (539-594) <sup>114</sup>, et le chef-lieu du *Pagus Ratensis* ou *Raciati* des sources médié-

<sup>111.</sup> Ces marques centrales, et non radiales, de L. Tettius Samia et L. Tittius Thyrsus, potiers d'Arezzo, ne peuvent être datées avant 15 av. J.-C.: GUITTON, David, *ibidem*, p. 319.

<sup>112.</sup> Ibidem, p. 321.

<sup>113. «</sup> Les Pictons occupent la partie la plus septentrionale de l'Aquitaine, du côté de la mer, et leurs villes sont Ratiaton ("Ρατίατον) et Limônon » : Ptolémée, II, 7, 5. Vers 1836-1840, Jean-Marie Bachelot de la Pylaie situait Ratiatum à Saint-Père-en-Retz, ville dénommée « Saint-Pierre du Ratiat » dans « une vieille chronique de l'an 1200 » : BACHELOT DE LA PYLAIE, Jean-Marie, « Saint-Père-en-Retz, l'ancien Ratiatum, chef-lieu du pays de Retz », manuscrit, vers 1840, Paris, Archives de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, liasse 3H 165, cité dans Archéologie en Bretagne, 12, 4e trim. 1976, p. 3. Sur l'histoire de l'identification de Ratiatum : Texer, Yves, « Aux origines de Nantes… », dans Crox, Alain (coord.), Nantes dans l'Histoire de la France, 2001, p. 10.

<sup>114.</sup> GRÉGOIRE DE TOURS, *De gloria confessorum*, 54, 8-9. Maître, Léon, *Géographie*, II, *Pictons*, 1895, p. LI, Rezé.

vales (à partir du IX<sup>e</sup> siècle) <sup>115</sup>, devenu le Pays de Retz. Le nom latin de Rezé n'est confirmé qu'à partir de 575 par des tiers de sou en or d'époque mérovingienne émis à Rezé et inscrits *RACIATE* <sup>116</sup> (Figure 13) ou *RACIATE VIC* <sup>117</sup> (Figure 14), faisant ainsi référence au *vicus Ratiatensis* <sup>118</sup>.

Tandis que près de la moitié des inscriptions antiques de l'ensemble de l'Armorique a été trouvée à Nantes, la rive gauche (sud) de la Loire n'a livré, malgré le nombre et l'importance des fouilles qui y ont été pratiquées depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et encore récemment, que deux inscriptions seulement. Une dédicace à Mars Mullo, divinité topique gardienne du territoire et associée au culte impérial <sup>119</sup> a été trouvée lors de la restauration de l'église romane Saint-Jacques de Pirmil <sup>120</sup>, sur la voie aquitaine. Une seule inscription lapidaire, lacunaire et d'interprétation incertaine, a été trouvée sur le site même de *Ratiatum*-Rezé : elle semble évoquer l'acte d'évergétisme d'un affranchi au nom d'origine grecque, qui aurait dédié (là?) un temple à Mercure <sup>121</sup>.

En ce qui concerne Rezé, « à la fin du l<sup>er</sup> siècle apr. J.-C., la zone urbanisée dense s'étend sur une surface moyenne de 40 à 50 ha, pouvant être portée à 80 ou 100 ha si l'on prend en compte le développement des zones

<sup>115.</sup> PLANIOL, Marcel, *Histoire des Institutions de la Bretagne*, I, *L'Armorique romaine, l'époque bretonne primitive*, Mayenne, 1981, p. 179.

<sup>116.</sup> Nantes, musée départemental Dobrée, inv. N-2804, trouvé à Rezé, sur le site de Saint-Lupien, Belfort 3689, var., vers 575.

<sup>117.</sup> Ibidem, inv. N-2805, trouvé à Montbert (L.-A.), Belfort 3691, var., vers 650.

<sup>118.</sup> Mangin, Michel, et Tassaux, Francis, « Les agglomérations secondaires de l'Aquitaine romaine », dans Maurin, Louis (dir.), *Villes*, 1992, *passim* et p. 483, n° 96.

<sup>119.</sup> Naveau, Jacques, « Mullo, un dieu dans l'Ouest de la Gaule », dans *La Mayenne : archéologie, histoire*, 23, 2000, p. 26-28. Pour F. Bérard, Mars *Mullo* serait, notamment, le dieu gaulois de la cité des Namnètes, peut-être un dieu cheval ou cavalier dont les « compétences » nous demeurent inconnues : « Mars *Mullo* : un Mars des cités occidentales de la province de Lyonnaise », dans *Mars en Occident...*, Brouquier-Reddé, Véronique, et collab., (dir.), 2006, p. 26 et 29.

<sup>120. [</sup>Deo?] Mar[ti] Mul[loni] M(arcus) Lic[inius]: « (Au dieu) Mars Mullo, Marcus Licinius». Calcaire. Fin  $II^e$  ou début du  $III^e$  siècle. Rezé (L.-A.), restauration de l'église romane Saint-Jacques de Pirmil, 1852. CIL XIII, 3102, musée départemental Dobrée, inv. 852.16.3. Cette inscription pourrait suggérer l'existence d'un sanctuaire à l'extrémité sud du franchissement de la Loire. Bérard, François, Mars Mullo, 2006, p. 23-24.

<sup>121.</sup> Fragment d'une petite plaque épigraphique (H. cons. 17,5 cm, l. cons. 23 cm), en calcaire fin, comportant trois lignes lacunaires superbement gravées en capitales; il pourrait s'agir de la dédicace d'un (modeste, vu la taille de l'inscription) temple ou oratoire à Mercure par un probable *libertus*, affranchi devenu citoyen romain, au *cognomen* grec : AE 1983, n° 690, Gallia, 41, 1983, 2, p. 318-320, qui se lit : [...] M(arcus) Iul(ius) (caducée) Py[thodo?]/rus (hedera) [...] Matu[...]/ha]nc aedem [...] : « M. Iulius Py(thodo?)rus, (fils de?) Matu(rus?)... ce temple... » Évidemment, on aurait aimé savoir si la dédicace s'adressait bien à Mercure, désigné par le caducée (Gérard Aubin). Le surnom de Py(thodo?)rus était naguère lu  $\Phi PY[...]$  et identifié comme la mention d'un Phrygien (CAG 44, p. 53) : c'était admettre que l'inscription mêlât des capitales grecques à une inscription latine et prendre le dessin d'un caducée, certes inattendu, pour un phi. Il faut également citer l'inscription de 19 lignes conservée sur une tablette en bois trouvée dans un puits à Rezé où l'on a pu lire ( $14^e$  l.) : [...] cuando miles ego [...] : « ...puisque j'étais soldat... » (lecture et trad. M. Holtz), seconde moitié du  $\Pi^e$  siècle : Gallia, 38, 1980, 2, p. 403-404, fig. 35.

Figures 13 et 14 – Le nom de Rezé sur les monnaies mérovingiennes (clichés G. Salaün, musée départemental Dobrée, Nantes)







14. RACIATE VIC (N-2805)

*périurbaines* <sup>122</sup> ». Le port de Rezé doit probablement être localisé sur la rive sud du Seil de Rezé (probable étier primitif de la Sèvre) <sup>123</sup>, alors peu profond et aujourd'hui comblé qui n'était sans doute accessible que par des allèges ou des plates (les *rates* qui auraient donné leur nom à Rezé et au Pays de Retz), non par des navires de mer ni des cargos fluviaux <sup>124</sup>. De

<sup>122.</sup> Deschamps, Stéphane, et collab., « Ratiatum (Rezé, Loire-Atlantique) : origines et développement de l'organisation urbaine », dans Rev. Arch. de l'Ouest, 9, 1992, p. 111. PIRAULT, Lionel, et GUITTON, David, Rezé sur les traces de Ratiatum (Loire-Atlantique), Itinéraires du Patrimoine, n° 254, Nantes, 2001, p. 6. Sur le site de Rezé, comme à Saintes ou à Clermont-Ferrand, il est cependant difficile aujourd'hui de mettre en relation la création ex nihilo d'une agglomération située sur un nœud routier et un franchissement de fleuve avec la politique routière d'Agrippa dans les années 40-37 av. J.-C. : GARMY, Pierre. « Tradition et nouveautés dans les cadres de la vie urbaine au début de l'empire romain », dans Maurin, Louis (dir.), Villes, 1992, p. 223. Provost, Michel, Val de Loire, 1993, p. 140-142. Sur Rezé antique et la recherche de l'emplacement du port : Texier, Yves, « Aux origines de Nantes...», dans Croix, Alain (coord.), Nantes dans l'Histoire de la France, 2001, p. 12-19. 123. Ancien bras ouest de la Sèvre Nantaise et, depuis une date indéterminée et selon les périodes, également ancien bras estuarien de la Loire, parallèle au fleuve dont il était séparé par l'île des Chevaliers, dont on ne sait si elle était occupée dans l'Antiquité, le Seil de Rezé était sans doute une embouchure primitive de cet affluent. On ne sait de quand date l'embouchure nord, directe, de la Sèvre, au Pont-Rousseau (reconstruit en 1579), ni si cet exutoire est bien une évolution naturelle de l'embouchure de la Sèvre. « Les grands travaux d'approfondissement qui ont été exécutés dans le lit de la Loire au profit du port de Nantes exclusivement, afin de le rendre accessible aux navires de haut tonnage, les digues établies, il y a 150 ans [vers 1750], à la tête de la prairie de la Madeleine et ailleurs pour diriger les courants vers la rive droite du fleuve, ont notablement changé la physionomie de la rive gauche et des abords de Rezé » et l'assèchement définitif du Seil est dû, au XIX<sup>e</sup> siècle, à la fermeture artificielle de ce bras en voie de colmatage par « la digue du Chemin de fer de l'État, qui coupe sa communication avec la Sèvre » : MAÎTRE, Léon, Géographie, II, Pictons, 1895, p. 41. On ignore encore presque tout, aujourd'hui, des effets hydrosédimentaires des travaux de 1750 mais le Plan de Nantes édité à Paris chez Le Rouge en 1766 indique une digue barrant l'entrée amont du « canal de Rezé ».

<sup>124.</sup> Par comparaison, le quartier artisanal et portuaire de la Cité judiciaire à Bordeaux (sidérurgistes, forgerons d'accastillage placés sous la protection de Vulcain, notamment) était établi sur les rives d'un ruisseau, la Devèze, et irrigué par d'étroits canaux de très faible profondeur par quoi devaient être transportés tous les pondéreux, dont le minerai de fer et le charbon de bois nécessaire à sa réduction.

possibles cales d'échouage en schiste y ont été observées en 2007, aménagées devant les entrepôts antiques du site de Saint-Lupien 125. Le port antique s'est ainsi développé sur la rive sud de l'embouchure ouest de la Sèvre nantaise qui longeait alors la Loire jusqu'à déboucher précisément au droit de la zone archéologique la plus dense, « plus à l'Ouest [de l'actuelle embouchure, au Pont-Rousseau, immédiatement à l'ouest du rocher de Pirmil], entre le Goulet et Bois-Chabot 126 », et le long de petits étiers comme ceux de la Jaguère et du Landreau? Cette agglomération se serait étendue sur près de deux ou trois km de longueur selon les auteurs 127 et sur 300 à 500 m de profondeur au sud de la Loire, mais toute la surface lotie et viabilisée vers le milieu du 1er siècle pour accueillir une population plus nombreuse n'a pas été construite ni occupée, sinon par des zones artisanales (potiers et verrier à La Bourderie sud) ou par des carrières 128. S'agissait-il bien d'une occupation dense et continue? D'une occupation simultanée? Et cette occupation n'était-elle pas organisée en quartiers plus ou moins spécialisés? Des entrepôts et un quartier commercial et artisanal, avec voie bordée de portiques et puits, ont été observés près du prieuré Saint-Lupien, devant les cales d'échouage qui bordent le Seil. Un portique à colonnade et des thermes publics et privés, sans doute désaffectés au IIIe siècle et réoccupés par des artisans, ont été fouillés lors de la construction de la nouvelle église Saint-Pierre 129, mais aussi sous la chapelle Saint-Lupien et au Clos Saint-Martin (près de la Jaguère). Une statue de culte (Jupiter?) et d'autres indices de sanctuaire ont été trouvés sur l'emplacement de la nouvelle église Saint-Pierre 130, et un fanum (?) à pièce unique de 6,80 m de

<sup>125.</sup> Fouilles de Martial Monteil et d'Ophélie de Peretti, 2005-2007.

<sup>126.</sup> Aubin, gérard et collab., 1982, p. 9. Le lieu-dit « Le Goulet », qui a pu marquer un moment l'extrémité ouest du site portuaire antique de Saint-Lupien, sur la rive gauche (et sud) du Seil, se situe précisément au nord immédiat de l'église Saint-Pierre et de la maison Radieuse de Le Corbusier : cette zone était le coeur probable de l'agglomération antique (avec lieu-dit « Le Palais » au sud immédiat de l'église!) et a conservé ce statut dans la ville contemporaine (église et mairie) : *CAG 44*, plan p. 46.

<sup>127. «</sup> Tous les auteurs s'accordent pour donner au site une longueur de 3 kms depuis les Couëts (commune de Bouguenais) jusqu'au Port au Blé, et une largeur de 300 à 500 m, soit 100 ha » (Bizeul, 1856) : Aubin Gérard et collab., 1982, p. 8, qui constate que « les vestiges se concentrent entre le Clos Saint-Martin et le quartier Saint-Lupien, soit sur 1 km... La nécropole de Maupertuis marque la limite sud de la ville. La superficie de Rezé antique ne devait pas dépasser 30 ha, en bordure de Sèvre ». Provost, Michel, Val de Loire, 1993, p. 140-142. 128. CAG 44, p. 45-62. Malgré les observations répétées d'une organisation de l'espace sur de vastes surfaces (Provost, Michel, Val de Loire, 1993, p. 202-204), il semble encore prématuré, voir erroné, d'évoquer l'hypothèse d'une véritable cadastration ou centuriation du territoire rural.

<sup>129.</sup> CAG 44, p. 55-58.

<sup>130.</sup> Nantes, musée départemental Dobrée, inv. 853.11.1.1 et 2, *Esp.* 3013 (calcaire, H. cons. 76 cm, L. 34 cm, ép. 36 cm): divinité masculine acéphale (désacralisation), assise et drapée: Jupiter? Cette statue de culte suggère que l'église Saint-Pierre a également été établie sur le site d'un sanctuaire antique. Deux autres sculptures évoquent de modestes sanctuaires: un linteau gravé de deux doubles phallus ailés de part et d'autre d'un masque féminin (?) aux longs cheveux, évoque probablement un sanctuaire dédié à un Mercure gaulois honoré par les commerçants, les voyageurs et les marins (calcaire,

côté a été observé jadis sur le site de Notre-Dame-la-Blanche <sup>131</sup>. De riches *domus* de la fin du <sup>12\*</sup> siècle, à péristyle et jardin central *(viridarium)*, ont été fouillées sur le boulevard Le Corbusier. Des nécropoles à incinérations ont été observées près de l'église Saint-Pierre (à l'emplacement de la nouvelle mairie), dans les quartiers de l'Ouche Noire et de Mauperthuis, et à La Bourderie, le long des principales routes d'accès à Rezé <sup>132</sup>. L'absence de sculpture monumentale et la rareté des inscriptions suggèrent une spécialisation portuaire, artisanale et commerçante de cette agglomération de la rive sud de la Loire.

Rezé semble décliner, sur cette emprise du moins, dès le milieu du II<sup>e</sup> siècle, à l'époque où, précisément, beaucoup de villes prospèrent et, comme Nantes semble-t-il, s'ornent de monuments de toutes sortes. Les entrepôts de Saint-Lupien sont abandonnés à la fin du 11e siècle et l'on attribue au colmatage du Seil cette crise des activités artisanales et portuaires et une moindre occupation du site. Sans doute devenue plus accessible, Nantes aurait alors accueilli plus largement le négoce maritime et fluvial pour importer les produits étrangers et exporter les productions des arrière-pays namnète et picton, mais aussi les produits du bassin de la Loire et de ses grands affluents comme l'Allier et la Vienne. Mais avec quelles installations portuaires? Plus que les rives peu sûres de la Loire, fleuve parfois violent, les étiers de l'Erdre, de la Chézine, de la Sèvre nantaise, de la Jaguère et du Landreau ont pu abriter barques et navires. Outre la légère remontée du niveau marin, sensible dès la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle <sup>133</sup>, n'oublions pas les questions déroutantes et récurrentes de courants, de déplacement des îles et des sables de la Loire, fleuve sauvage et trompeur 134.

H. 47 cm, L. 102 cm, ép. 43 cm, Nantes, musée départemental Dobrée, inv. 854.11.1). La stèle à l'effigie de Mercure trouvée sur le site de l'ancien presbytère (1, rue Georges Grille, 1986) n'évoque qu'un oratoire de quartier ou un modeste sanctuaire du culte domestique ou corporatif, lui aussi dédié à un protecteur des voyageurs et du commerce (calcaire, H. cons. 47,5 cm, l. 41,5 cm, ép. 22,5 cm; Nantes, musée départemental Dobrée, inv. 2001.4.1).

<sup>131.</sup> Durville, Gaston, 1915, p. 1-20. CAG 44, p. 59-60.

<sup>132.</sup> DESCHAMPS, Stéphane, et PIRAULT, Lionel, « Rezé, cité des Pictons », dans *Archéologia*, 353, févr. 1999, p. 37 et *sq.* PIRAULT, Lionel, et GUITTON, David, *Rezé*, 2001, p. 32-33.

<sup>133.</sup> Provost, Michel, *Val de Loire*, 1993, p. 70. Avec un maximum à + 0,50 m au début du  $v^e$  siècle (haut niveau dit de Saint-Firmin).

<sup>134.</sup> Le lit de la Loire s'est relevé de 6 à 7 m depuis l'âge du Bronze du fait du comblement alluvial, pour l'essentiel de nature sableuse : Ménanteau, Loïc, *Le lit de la Loire entre Saint-Florent-le-Vieil et Champtoceaux : essai de morphologie holocène*, Nantes, 1973. Voir aussi Poissonnier, Bertrand, *Archéologie de la Basse-Loire avant l'âge du Fer dans son cadre morphologique d'après les découvertes fluviales*, mémoire École de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, Toulouse, 1999. Ménanteau, Loïc, et Poissonnier, Bertrand, « Géoarchéologie de la Loire armoricaine, du Néolithique à l'âge du Bronze », dans *Histoire et patrimoine au Pays d'Ancenis*, 17, 2002, p. 58-77.

## Nantes et Rezé antiques 135

Contrairement à Rezé 136, on a trouvé à Nantes d'assez nombreuses monnaies gauloises 137, notamment en or, qui confirment une fréquentation régulière du site avant la Conquête. En 1998, Paul-André Besombes a recensé les monnaies romaines isolées 138 découvertes à Nantes et à Rezé. Trop partielle sans doute et non révisée depuis, cette statistique inédite reste intéressante même si elle reflète d'abord l'importance relative des fouilles réalisées : elle suggère une activité économique plus intense à Rezé qu'à Nantes à l'époque augusto-tibérienne et, avec la fréquence relative des estampilles sur sigillée italique et lyonnaise précoce, elle semble corroborer l'hypothèse, sinon d'une fondation ex nihilo, du moins d'un premier développement de l'agglomération antique de Rezé sous Auguste, et de Nantes sous Claude <sup>139</sup>: à Nantes, les monnaies d'Auguste représentent 7 % des découvertes contre 30 % à Rezé (77 monnaies sur les 256 recensées à Rezé), celles de Claude-Néron représentent 28 % des découvertes à Nantes contre 12 % à Rezé (30 monnaies), et celles des Flaviens et des Antonins, 61 % à Nantes contre 34 % à Rezé (87 monnaies) 140. Ainsi, malgré une faible surface relative, la ville antique de Nantes aurait pris son essor au IIe siècle pour devenir la « grande » ville gallo-romaine de l'Ouest et conserver ultérieurement cette « suprématie ». Mais pour séduisant qu'il soit, ce type de statistique ne trouve de justification que sur les grands nombres et les échantillons actuellement disponibles sont très insuffisants : il n'est donc pas étonnant que la tendance se soit inversée entre 1978 et 1998 <sup>141</sup>!

Pour Michel Provost, deux ports « artificiels » auraient été créés par les Romains au fond de l'estuaire de la Loire <sup>142</sup> : l'un, Rezé, pour être le *Portus Pictonum*, Port des Pictons – mais la fonction inscrite dans ce nom hypothétique n'est pas confirmée par l'épigraphie, les sources littéraires, ni les itinéraires – aurait été créé sous Auguste pour drainer les richesses du territoire picton et, en les faisant transiter par la Loire et le littoral atlantique, pour donner un débouché économique par la Sèvre nantaise au « Grand Poitou » formé à l'extrême fin de la République romaine par l'attribution

<sup>135.</sup> Sur la construction de l'histoire de Nantes et de Rezé: Texer, Yves, « Aux origines de Nantes... », dans Croix, Alain (coord.), *Nantes dans l'Histoire de la France*, 2001, p. 9-20. 136. D'après la *CAG 44*, 143, p. 62, on a trouvé à Rezé un seul bronze gaulois tardif, picton, de Viredisos, et, « *sur la route de Trentemoult* », un trésor de marchand de 16 monnaies gauloises (3 namnètes, 1 coriosolite, 1 séquane, 5 bituriges, 6 éduennes): *ibid.*, p. 60-61.

<sup>137.</sup> Une monnaie gauloise en or, 9 statères d'or, 4 quarts de statère d'or, 1 statère en électrum, 9 statères en billon, d'après *CAG 44*, 109, p. 103.

<sup>138.</sup> La statistique n'est donc pas déséquilibrée par la prise en compte d'éventuels trésors.

<sup>139.</sup> Provost, Michel, Val de Loire, 1993, p. 124-125.

<sup>140.</sup> P.-A. Besombes a encore décompté à Rezé 57 monnaies du 111e siècle (22 % de l'ensemble) et 7, seulement, pour le 11ve siècle (3 %).

<sup>141.</sup> Sanquer, René, *Nantes antique*, 1978, p. 21 : sur un encore plus modeste échantillon de 35 monnaies découvertes à Nantes, recensées par René Sanquer au musée départemental Dobrée, 14 sont du  $\mathbb{I}^{e}$  siècle, 11 du  $\mathbb{I}^{e}$  et 10 du  $\mathbb{I}^{e}$  siècle...

<sup>142.</sup> Provost, Michel, Val de Loire, 1993, p. 139-142.

aux Pictons des territoires ambilatres et agnanutes <sup>143</sup>; l'autre, Nantes, le *Portus Namnetum* ou Port des Namnètes de la *Table de Peutinger*, était situé au confluent de la Loire et de l'Erdre et sa « fondation » pourrait n'être due, selon l'auteur, qu'à la préparation de la conquête de la *Britannia* dès avant le règne de Claude, privilégiant les fonctions portuaires dans l'estuaire : « comptoir romain étranger à sa région, tourné vers l'extérieur, ce qui explique son dynamisme », le *Portus Namnetum* « a recueilli, à l'époque romaine, l'héritage protohistorique de Corbilo ». Si l'on ne connaît pas les installations portuaires de Nantes antique, du moins – hasard des découvertes ? – les inscriptions privilégient-elles Vulcain, protecteur de la batellerie et des métiers du port, patron des forgerons d'accastillage notamment <sup>144</sup>.

À propos du *vicus Portensis* des inscriptions nantaises, le terme *vicus* représente tantôt un *village* (*vicus* « rural »), un bourg routier de quelque importance implanté sur un grand axe, sur un franchissement ou au débouché d'un col, tantôt un quartier dans une ville ou même la « banlieue » de celle-ci <sup>145</sup>, en particulier dans un chef-lieu. Les petites agglomérations rurales désignées comme *vicus* semblent en relation avec l'entretien des grandes voies. Dans le cas de *Condevincum*-Nantes, le *vicus Portensis* pourrait, selon Michel Tarpin, représenter le chef-lieu de cité lui-même, c'est-à-dire l'ensemble de l'agglomération <sup>146</sup>.

<sup>143.</sup> Un tel débouché s'offrait déjà par le « golfe des Pictons », cette baie de Bourgneuf alors navigable et génératrice d'énormes richesses par sa frange de sites producteurs de sel ignigène, comme ceux de l'Ileau-des-Vases, à Nalliers (Vendée). À l'époque mérovingienne, le cabotage atlantique depuis l'Aquitaine ne passait pas par l'estuaire mais les marchandises « étaient débarquées en baie de Bourgneuf et transportées à dos d'homme ou d'animal pendant trois kilomètres jusqu'au Tenu. Par cette rivière puis par l'Acheneau les produits arrivaient jusqu'à la Loire d'où ils étaient acheminés à Nantes. L'existence de cette route commerciale est attestée par des péages perçus à Portus Vetraria, aujourd'hui Saint-Même-le-Tenu et quelques découvertes archéologiques » (TONNERRE, Noël-Yves, « Le commerce nantais à l'époque mérovingienne », dans Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, LXI, 1984, p. 16).

<sup>«</sup>Le faible alluvionnement permit à l'Acheneau et au Tenu de jouer également un rôle essentiel dans la circulation du sel du très haut Moyen Âge jusqu'au xII<sup>e</sup> siècle. » TONNERRE, Noël-Yves, Naissance de la Bretagne : géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIII<sup>e</sup> à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, Angers, Presses de l'Université d'Angers, coll. Bibliothèque historique de l'Ouest, 1994, p. 29). À l'époque carolingienne, encore, et « jusqu'au début du XII<sup>e</sup> siècle, les navires préfèrent suivre cet itinéraire [l'Acheneau et le Tenu, permettant la traversée du Pays de Retz] plutôt que d'utiliser la voie maritime » (ibidem, p. 494).

<sup>144.</sup> *CIL* XIII. 3105. 3106. 3107.

<sup>145.</sup> *Vicus* « urbain » : Dondin-Payre, Monique, *Magistratures*, 1999, p. 203-204. Tarpin, Michel, *Vici* et *pagi*, 2002, p. 65, 82, 110, 250-260. Un *vicus* peut être chef-lieu de cité. Le Bohec, Yann, *L'architecture à Nantes*, p. 228, n. 6-7, et . 233 : « *le* vicus Portensis *est à l'extérieur de la ville*. »

<sup>146.</sup> Tarpin, Michel, *Vici* et *pagi*, 2002, p. 261 et n. 3. Mais Monique Dondin-Payre justifie la référence à un quartier seulement du chef-lieu: « *il serait insolite que l'ensemble des habitants d'une capitale de cité soient associés, sans aucune hiérarchie, à la corporation des nautes de la Loire, comme c'est le cas dans un des textes »: Dondin-Payre, Monique, <i>Magistratures*, 1999, p. 206.

Il revient à Monique Dondin-Payre 147 d'avoir, la première, évoqué la possibilité que le vicus Portensis 148 trois fois nommé à Nantes désigne en réalité, non un quartier de Condevincum ou Portus Namnetum, mais Ratiatum-Rezé, considéré alors comme un faubourg portuaire sur la rive gauche (sud) du fleuve et de son affluent, la topographie de cette zone abritée des colères du fleuve étant d'ailleurs, alors, mieux adaptée aux activités portuaires que celles de la zone nord du Portus Namnetum, le port des Namnètes, c'està-dire Nantes, établi le long de la rive droite de la Loire et des étiers de l'Erdre et de la Chézine <sup>149</sup>. Il ne faudrait plus alors considérer les deux villes romaines comme des agglomérations concurrentes relevant de deux civitates différentes, l'une, des Namnètes et l'autre, des Pictons, chacune dans une province distincte, Lyonnaise et Aquitaine, alors qu'elles sont extrêmement voisines, mais comme les deux parties d'une ville double assise aux extrémités d'un pont ou d'un système plus complexe de franchissement. Condevincum-Nantes, au nord, et Ratiatum-Rezé, au sud, auraient alors été une seule agglomération marchande établie sur les deux rives d'un fleuve au cours divisé par de multiples petites îles, « l'archipel de Loire ». Cette ville double aurait été constituée de deux zones plus ou moins spécialisées, peut-être regroupées sous le vocable de Portus Namnetum qui reconnaît la prééminence de la vocation économique et portuaire du site. L'organisation de cette ville double devrait alors être lue non plus en termes de rivalité politique et de concurrence économique mais comme une agglomération cohérente et complémentaire associant toutes les activités d'une ville portuaire, économiquement active, à la « dignité » d'un chef-lieu de cité, centre politique, administratif et religieux.

La mention spécifique du *vicus Portensis*, faubourg excentré sur la rive sud d'une Loire multiple mais industrieuse, pourrait peut-être se justifier alors par le fait que les dédicaces étaient faites sur la rive droite par les *vicani Portensis*, les habitants (ou un collège de leurs représentants <sup>150</sup>) du faubourg portuaire établi sur la rive gauche du fleuve, un peu comme si les gens du port, monde plus fermé à la ville qu'ouvert au trafic de l'amont et aux lointains océaniques, se considéraient eux-mêmes comme une communauté plus ou moins étrangère à la ville ou revendiquaient cette originalité comme, naguère, les cap-horniers regroupés à Trentemoult! Cela pouvait justifier que l'on précisât leur origine, surtout s'ils agissaient dans le cadre d'une confrérie, d'un collège ou d'une délégation. *A contrario*, il eut été naturel que la dédicace trouvée sur la rive gauche, à *Ratiatum*-Rezé, d'un sanc-

<sup>147. « [...]</sup> Une hypothèse plus téméraire est séduisante...: l'assimilation de ce portus à Rezé, Ratiatum. » DONDIN-PAYRE, Monique, Magistratures, 1999, p. 206.

<sup>148.</sup> Naturellement, l'hypothèse que Nantes ait pu s'appeler d'abord modestement *vicus Portensis* avant que l'agglomération ne soit élevée au rang de chef-lieu de cité au III<sup>e</sup> siècle ne peut être retenue.

<sup>149.</sup> Cette hypothèse est clairement rejetée par Yvan Maligorne qui se fonde sur l'interprétation de *CIL* XIII, 3107 : Maligorne, Yvan, *L'Architecture*, 2006, p. 64. Maligorne, Yvan, *Sanctuaires*, 2007, p. 58.

<sup>150.</sup> TARPIN, Michel, Vici et pagi, 2002, p. 278.

tuaire dédié à Mercure par M. Iulius Py(thodo)rus (?), sans doute originaire de cette même rive gauche, ne mentionnât pas le *vicus Portensis* puisque le « temple » concerné devait être établi sur cette même rive « pictonne » de la Loire, là où a été trouvée l'inscription, sous ou à proximité de l'église Saint-Jacques de Pirmil... Tronquée, cette dédicace ne permettra jamais de vérifier la proposition.

Dans cette hypothèse, la frontière naturelle de la Loire n'aurait pas été strictement suivie par la frontière administrative et fiscale entre les provinces de Lyonnaise et d'Aquitaine, frontière repoussée vers le nord par César (plutôt qu'Auguste) en punition de la coalition armoricaine de 57-56 et pour récompenser les fidèles Pictons. Même si la Loire pose un problème de franchissement que les rates (barques) des Ratiates devaient résoudre commodément, puis, peut-être, une ligne de ponts, et si l'on constate des différences économiques et culturelles entre le nord et le sud du fleuve, la Loire ne semble pas avoir véritablement constitué une frontière 151 : elle est d'abord un axe de circulation et de communication. Et qu'une ville double ou des villes jumelles se soi(en)t installée(s) aux extrémités d'un franchissement du fleuve n'a rien d'étonnant : Vienne et Saint-Romain-en-Gal, sur le Rhône, Hispalis-Séville (avec port et muraille sur site étroit comme à Nantes) et Italica-Santiponce (port ouvert) sur un bras du Guadalquivir également chenal de marais, ou, plus proches, Rieux et Fégréac, sur la Vilaine, en sont des exemples. Choisir le fleuve pour établir les limites macro-administratives et fiscales entre deux provinces était évidemment fort commode mais cela n'interdisait pas une organisation locale facilitant un fonctionnement « intégré » des deux rives comme c'est le cas pour Nantes et sa paroisse quartier de Pirmil depuis la Révolution. Ainsi se vérifierait la justification commerciale de Ratiatum-Rezé, favorisée par la topographie et l'accessibilité depuis le fleuve, lieu de convergence des itinéraires commerciaux et des hommes, lieu de troc des denrées et des produits manufacturés, et lieu des échanges culturels qui les accompagnent naturellement.

Si Rezé ne figure pas du tout sur la *Table de Peutinger*, le *Portu(s) Namnetu(m)* y est convenablement situé entre *Duretie*, agglomération jumelle de franchissement de la Vilaine à Rieux (Morbihan) et Fégréac (Loire-Atlantique), et *Segora*-La Ségourie (Le Fief-Sauvin, Maine-et-Loire), sur la voie Poitiers-Brest, avec un embranchement vers *Iuliomago*-Angers entre les deux agglomérations citées. Pour autant, sur cette carte datée de 360-363, le site de *Portus Namnetum* n'est pas ponctué, comme le sont plusieurs chefs-lieux de cité de ces confins de l'Armorique, par la vignette aux deux tours qui signale habituellement les capitales de cité <sup>152</sup>. De plus,

<sup>151.</sup> Daugas, Jean-Pierre, Prigent, Daniel, Rouzeau, Nicolas, « Une approche du temps passé : éléments pour une archéologie des Pays de la Loire », dans 303, Arts, Recherche, Créations, XXVI, 1990, p. 30. Dès le Paléolithique, les outils en quartzite de Montbert (Sud-Loire) sont diffusés au nord du fleuve et ces échanges se multiplieront au Néolithique. 152. Cependant, aucune autre localité ne porte ce symbole sur le vaste territoire compris entre Vannes, Rennes, Angers et Poitiers. D'autres chefs-lieux de cité, comme Sens ou

#### Jacques Santrot

notre hypothèse ne rend pas strictement compte du texte de Strabon : « La Loire a son embouchure entre le pays des Pictons et celui des Namnètes 153 », même si cette affirmation reste globalement vraie. Yann Le Bohec observe qu'« il faut cependant rappeler, comme le montre la carte du CIL, que ces limites ne correspondent pas strictement au cours du fleuve; elles pouvaient même se trouver largement à l'écart 154 ». Enfin, cette hypothèse ne tient pas compte de l'embarrassante affirmation de Ptolémée qui considère, entre 120 et 160, que Ratiaton est, avec Limônon, l'une des deux villes des Pictons, et la première nommée!... Rezé a-t-elle jamais été plus importante que Poitiers? Et Ptolémée, qui se trompe, ne ferait-il pas référence à une situation antérieure et ne tiendrait-il pas de l'un de ses devanciers ou de quelque voyageur imprécis cette appréciation qui est fausse à son époque mais qui serait vraie si elle se référait à une allusion ancienne à la région de Corbilo et au commerce stratégique de l'étain 155?

Lectoure, présentent cette même lacune sur la  $Table\ de\ Peutinger$ : Tarpin, Michel, Vici et pagi, 2002, p. 261-262.

<sup>153.</sup> STRABON, Géogr., IV, 2, 1, c. 190. MATHIEU, Nicolas, Territoires de la Loire, 2001, p. 410.

<sup>154.</sup> Le Boнес, Yann, L'architecture à Nantes, p. 228.

<sup>155.</sup> Mathieu, Nicolas, Territoires de la Loire, 2001, p. 413-414.

#### RÉSUMÉ

Le plus ancien témoignage épigraphique sur la cité des Namnètes évoque aussi les premiers habitants de la région nantaise dont on connaisse les noms. Cavalier auxiliaire dans l'ala Indiana, Argiotalus a pu contribuer à réprimer l'insurrection de Iulius Florus et de Iulius Sacrovir en 21, révolte qui, après les Andes et les Turons, souleva des Trévires et des Éduens. L'étude de sa stèle est l'occasion de proposer des éléments de réponse aux irritantes questions de la « rivalité » entre Nantes et Rezé, du statut de Nantes antique et de l'emplacement du *Portus Namnetum*, avec quelques arguments en faveur de l'hypothèse d'un chef-lieu de cité établi, sous la forme d'une ville double et complémentaire, aux extrémités du franchissement de la Loire, au nœud des voies reliant l'Aquitaine à la Lyonnaise armoricaine.

#### ABSTRACT

The oldest epigraphic evidence regarding the City State of the Namnetes also refers to the earliest known inhabitants of the Nantes area. Argiotalus, an auxiliary cavalryman of the ala Indiana, may have contributed to putting down the insurrection led by Iulius Florus and Iulius Sacrovir (21 AD). After the Andes and the Turones tribes, the Trevires and the Eduans also joined the rebellion. The study of the inscription on the stela provides new evidences about the puzzling question of "rivalry" between Nantes and Rezé, as well as the status of Nantes in Antiquity and the geographical position of Portus Namnetum, providing arguments in favour of an administrative centre, established as a double and complementary town either side of the Loire crossing at the junction of roads linking Aquitaine to the Armorican Lyonnais.